

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020 à 20h30

PROCES-VERBAL

Etaient présents

Monsieur Fabien VERDIER, maire,
Madame Arlette LECOUSTRE, Madame Florence BRIAND, Monsieur Sofiane SOHBI BALLAG, Madame Marianne FERRE, Monsieur Rodolphe LANGLAIS, Madame Amandine OUFKIR, Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS, adjoints au maire,

Monsieur Gérald MACHUREZ, Monsieur Jean-Marc GAUDICHAU, Monsieur Pascal BEAUVILLAIN, Monsieur Didier LEMOINE, Monsieur Bruno LABELLE, Madame Hanane TAG, Monsieur Frédéric BOIRE, conseillers municipaux délégués,

Monsieur Didier HUGUET, Madame Mihaela BLANLOEIL, Madame Ghizlan CHOUAYB, Monsieur Nicolas BELHOMME, Monsieur Nazim KUZUOGLU, Monsieur Jérôme PHILIPPOT, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Madame Cécile SIHOU, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés

Monsieur Khalid KHAMLACH (pouvoir à Madame Marianne FERRE), Madame Christine RIVAULT (pouvoir à Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS), Madame Stéphane THOMAS (pouvoir à Monsieur Fabien VERDIER), Madame Céline RODRIGUES (pouvoir à Madame Amandine OUFKIR), Madame Julie KABAN (pouvoir à Madame Arlette LECOUSTRE), Madame Elisabeth MEYBLUM (pouvoir à Monsieur Jérôme PHILIPPOT).

Secrétaire de séance

Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 20h30, le conseil municipal s'est réuni dans la salle municipale Saint Jean sur la convocation qui lui a été adressée le 11 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Fabien VERDIER, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 a été affiché le 21 décembre 2020 sous le porche de la mairie, conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

- **Ressources humaines**

- Création de poste – Médecin hors classe
- Création de poste – Médecin contractuel
- Création de poste – Avancement de grade
- Création de poste – Office de Tourisme
- Prime COVID 19

- **Finances**

- Budget principal – Décision modificative n° 2
- Adoption de la norme comptable M57 – 1er janvier 2021
- Adoption du règlement budgétaire et financier
- Révision du régime des amortissements des immobilisations dans le cadre du changement de nomenclature budgétaire et comptable : passage de la M14 à la M57
- Apurement du compte 1069 - dans le cadre du changement de nomenclature budgétaire et comptable : passage de la M14 à la M57
- Ouverture de crédits 2021 dans l'attente du vote du budget primitif : passage de la M14 à la M57
- Réaménagement du centre commercial de Beauvoir – Remboursement à l'OPH – Travaux d'aménagements
- Salon de coiffure Centre Commercial Saint-Jean – Remise sur charges

- **Famille**

- M.S.A. - Convention d'objectifs et de financement 2019 – 2020 - Avenant tarifaire n°1 – Relais Assistants Maternels
- Bon d'achat Noël pour nos séniors

- **Affaires générales**

- Ecoles Jean Macé, Jean de la Fontaine
- Marché d'exploitation des installations thermiques

- **Animations - Sports**

- 39TH INFANTRY – Demande de subvention exceptionnelle

Porté à connaissance des décisions

Monsieur le Maire : vous m'entendez bien ? Bienvenue à tous à la salle Saint Jean pour ce conseil municipal.

On continue à être dans les différents quartiers de Châteaudun, ce soir à Saint Jean.

Pour que vous le sachiez, peut-être certains le savent déjà, mais Monsieur CALMUS a perdu sa maman, donc il ne peut pas être présent ce soir. Du coup, nous avons une petite difficulté pour faire le Facebook live, nous n'avons pas les codes, etc..., par contre il y aura un enregistrement audio qui sera diffusé sur le site de la Ville, si j'ai bien compris.

Sur le procès-verbal de la dernière séance, compte tenu du délai court entre les deux conseils, nous n'avons pas pu le finaliser, donc les deux procès-verbaux seront approuvés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La première délibération est sur les ressources humaines...

Madame CHOUAYB : excusez-moi, Monsieur VERDIER, je vous ai envoyé plusieurs mails, pour vous demander de prendre la parole en début de séance, mais vous ne me répondez pas.

Monsieur le Maire : d'accord.

Madame CHOUAYB : donc j'aimerais savoir pourquoi vous ne me répondez pas et pourquoi est-ce que je n'aurais pas le droit de prendre la parole ?

Monsieur le Maire : je vous la donne dans deux minutes.

Madame CHOUAYB : ah, et bien merci beaucoup.

Monsieur le Maire : allez-y Madame CHOUAYB.

Madame CHOUAYB : ma deuxième question : je voulais savoir si cette séance était retransmise car j'aimerais bien que ça soit enregistré, car j'ai un message à communiquer à l'ensemble des Dunoises et des Dunois.

Monsieur VERDIER, je voudrais avoir votre confirmation comme quoi mon intervention sera-diffusée.

Monsieur le Maire : la séance est enregistrée.

Madame CHOUAYB : d'accord, merci.

Je souhaitais prendre la parole aujourd'hui afin de vous annoncer que je quitte la majorité. Je souhaitais aussi m'excuser auprès de toutes les personnes à qui j'ai demandé de voter pour vous, Monsieur VERDIER.

Le choix de quitter vos rangs est mûrement réfléchi. Il découle d'une analyse faite depuis plusieurs mois. Je ne partage pas vos valeurs. Monsieur VERDIER, n'oubliez pas que si vous êtes aujourd'hui maire, c'est grâce aux votes des Dunoises et des Dunois, ces mêmes Dunois que vous avez accusé lors d'une conversation téléphonique, avec moi, de vous quémander. Vous m'avez dit, je cite : « je ne peux pas faire deux mètres sans que quelqu'un vienne me quémander quelque chose ». Fut un temps où vous courriez désespérément verser « ses quémandeurs ». Aujourd'hui, vous voici élu et est-ce pour autant que vous pouvez oublier ceux qui ont fait de vous ce que vous êtes aujourd'hui. Ne me dites pas que vous les respectez, c'est faux. La seule chose que vous respectez, ce sont vos ambitions personnelles. Vous avez aussi employé cette expression à mon égard lorsque je vous ai demandé de tenir parole et de m'accorder la délégation de la petite enfance. Vous vous en êtes excusé, sans bien entendu tenir votre parole.

Vous ne cessez de répéter, l'intérêt général, l'intérêt général, l'intérêt général, mais c'est avant tout un slogan permettant de masquer dans vos recherches votre intérêt personnel.

Vos méthodes, excusez-moi de vous le dire, sont indignes de vos fonctions. Vous me taxez d'être du côté de Monsieur HUGUET, même si je respecte la personne, je n'ai jamais soutenu politiquement Monsieur HUGUET, car nous n'avons tout simplement pas les mêmes idées. Par contre, contrairement à vous et à certains membres de votre équipe, il prend le temps de me répondre, donc pour cela je le remercie.

Un autre fait m'a particulièrement touché, lors du dernier conseil municipal, vous n'avez pas dénié répondre aux accusations faites à votre directeur de cabinet, Monsieur CALMUS. C'est pour moi insoutenable. Je n'ai pas peur d'apporter mon soutien à Monsieur CALMUS car je sais qu'il est dévoué à sa fonction et qu'il n'est pas du tout comme on a pu le qualifier, sexiste.

En effet, Monsieur VERDIER, comment expliquez-vous que dans votre équipe, les deux seules mamans d'enfants en bas âge n'ont aucune délégation ? Vous n'accordez pas votre confiance aux mamans, car à vos yeux, elles ne sont pas assez disponibles.

La seule chose qui vous sauve aujourd'hui et qui vous sauvera durant votre mandat, c'est l'investissement et la motivation de quelques membres de votre équipe. Pour certains d'entre eux, ce sont des gens altruistes, motivés et, eux, au service des Dunois, mais en ce qui vous concerne, il est évident que vous n'êtes au service que de vous-même. Vous me demandez sans cesse d'être loyale, mais que veut dire ce mot pour vous. Il y a confusion dans votre esprit entre loyauté et soumission. Je suis une personne loyale mais en aucun cas soumise.

Pour finir, j'ai appris en lisant le bulletin numéro 5 de Monsieur SEIGNEURET que vous avez dit : « que l'on parle de toi en bien ou en mal, l'essentiel est que l'on parle de toi. ». Cela résume bien votre pensée, la recherche de l'autorité quel qu'en soit le prix. Je ne partage pas cet état d'esprit, je décide donc de ne plus travailler pour vous, je travaillerai et serai disponible pour aider l'ensemble des conseillers municipaux qui apporteront un plus à Châteaudun.

Monsieur le Maire : merci, nous commençons l'ordre du jour.

CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN CONTRACTUEL

Monsieur SOHBI BALLAG, adjoint au maire délégué à la santé et à la diversification de l'offre médicale indique que par délibération numéro 2014-157 du 4 décembre 2014, le conseil municipal a approuvé le plan de financement concernant le centre de santé municipal sur le site de la caserne Kellermann.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet qui permettra de répondre aux besoins de la population dunoise, la Ville envisage de recruter un médecin.

Le décret n° 92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux n'ayant pas retenu les centres de santé dans son application, les médecins seront recrutés sur le grade de praticien hospitalier.

Ils seront rémunérés sur la grille indiciaire correspondant à ce grade

Conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Les agents recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite maximale de 6 ans.

A l'issue de cette durée, ces contrats peuvent être reconduits par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur SOHBI BALLAG,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame CHOUAYB qui s'abstient,

Autorise la création d'un poste de médecin contractuel à temps non complet (27 heures).

Monsieur ROUIDI : je tiens à féliciter l'engagement du docteur SOBHI.

J'ai juste une question adressée à Monsieur VERDIER. Pourquoi créer ces deux postes, un poste à temps complet et un à temps partiel ?

Monsieur le Maire : *alors, je me tourne vers les services, car techniquement, nous devons avoir le nombre d'heures exactes de temps de travail des médecins. C'est deux postes à temps non complet avec une proposition de 27 heures par semaine. On doit l'inscrire dans le tableau des emplois pour notre centre de santé et on doit avoir le même nombre d'heures que ce qui va être fait par les médecins.*

Monsieur ROUIDI : *Monsieur VERDIER lors du dernier mandat, vous étiez conseiller municipal et dans les effectifs du centre de santé, nous avons le 26 septembre 2019 à 20h30 voté, tous ensemble, Monsieur HUGUET était là, il m'avait posé plusieurs questions, la création de deux postes à temps complet de deux médecins sur le grade hors classe et deux postes à temps non complet - 7/35^{ème} – sur le grade de médecin hors classe. Ce qui veut dire qu'à l'époque, on avait déjà 5 médecins de prévus, nous en avons rajouté 3 donc on est arrivé à la plénitude du centre de santé. Aujourd'hui, il y a un poste qui est libéré par un médecin qui a démissionné, le poste qui avait été créé en septembre, les deux demis postes qui avaient été créés ensemble. Aujourd'hui, si on veut faire une politique de recrutement de médecins, on a les postes pourquoi en créer d'autres ?*

Monsieur le Maire : *il faut être précis dans la délibération. Il faut faire 27 heures précisément, vous voyez ce que je veux dire. Encore une fois, ces délibérations d'ouverture de postes, cela ne va dire que l'on a recruté quelqu'un mais c'est que l'on a la possibilité de le faire.*

Un médecin est prêt à signer, Monsieur SOHBI BALLAG vous pouvez peut-être nous préciser cela.

Monsieur SOHBI : *c'est pas facile, Monsieur ROUIDI, de trouver des médecins à temps plein, il y a des médecins qui hésitent. Ils ne veulent pas passer en salariés, ils veulent du libéral. On leur propose un temps en tant que salarié, ils voient ce que cela donne pour après pourquoi pas faire du libéral. Le problème c'est que les médecins veulent travailler au centre municipal mais avec d'autres soucis plus administratifs. Il y a 2 médecins à qui on l'a proposé, ils veulent des temps partiels l'un 2 jours par semaine et l'autre 3 jours avec un nombre de patients par médecin traitant.*

Monsieur ROUIDI : *oui d'accord, mais les postes existent. Sur le plan des effectifs de la Ville on aura 8 postes qui sont pleins et on va créer encore des postes, cela veut dire que vous avez budgété pour 2021. Imaginons que 6 médecins arrivent, vous allez les embaucher, s'il y a un trop plein au centre de santé où allez-vous les mettre ? S'il y a trop de médecins qui arrivent, comme nous l'avait dit Monsieur VERDIER, il y a 20 médecins qui attendent son élection pour venir à Châteaudun, comment on va faire ?*

Monsieur le Maire : *mais Monsieur ROUIDI, encore une fois le médecin qui est à venir, il est prêt sur 27/35^{ème}, c'est pour cela que nous sommes obligés de faire une délibération dans ce sens. On est obligé d'être très précis en terme de nombre d'heures, c'est pour ça que l'on fait cette délibération pour 27 heures.*

Monsieur ROUIDI : quitte à dépasser le tableau des effectifs ?

Monsieur le Maire : c'est ce que je vous dis, on n'est pas obligé de pourvoir tous les postes, par contre celui-ci veut 27 heures, ou peut faire 27 heures car je crois qu'il est sur un autre établissement et en même temps aux urgences.

Monsieur SOHBI : l'essentiel est que l'on recrute un médecin pour l'instant. On est sur le point de concrétiser. On se projette, mais pour trouver un médecin qui arrive sur Châteaudun, ce n'est pas évident, surtout en plus avec cette période de COVID, c'est pas évident. Vous êtes bien placé pour savoir que ce n'est pas évident.

Monsieur ROUIDI : tout à l'heure, je vous ai dit que je saluais tout ce que vous faites, mais là c'est une question de planning et d'effectifs. Les effectifs sur le tableau étaient pleins au début du mandant, on a 8 postes à pourvoir dont 2 à temps partiel.

Monsieur le Maire : oui mais aucun à temps 27 heures par semaine.

Monsieur ROUIDI : vous m'auriez dit, j'annule les effectifs, deux postes à temps non complet et je mets un poste adapté, j'aurais dit oui, mais là on rajoute, deux autres postes l'un à temps plein, l'autre à temps non complet, avec des effectifs qui vont bloquer, alors qu'on a des postes à pourvoir qui ne le sont pas. On change la qualification des deux postes non-complet, ils ne servent à rien, on les annule au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire : j'entends. Mais si un médecin arrive et peut arriver rapidement, on pourra le faire.

Monsieur ROUIDI : mais où est-ce que vous allez les mettre ?

Monsieur le Maire : il y en a 1 en bas de libre d'autres à l'étage de disponible.

Monsieur ROUIDI : oui mais avec les postes que l'on a, on sera en surplus. Imaginez, s'il y a 6 médecins qui arrivent où allez-vous les mettre ?

Madame BRIAND : il faut déjà les trouver les 6 médecins.

Monsieur le Maire : déjà, on sera satisfait.

Monsieur SEIGNEURET : juste deux petites questions : concernant le tableau des effectifs, lors d'un précédent conseil municipal, Monsieur ROUIDI vous avez demandé, à avoir une meilleure visibilité des besoins en effectifs, aussi bien que pour le centre de santé municipal que pour l'ensemble des effectifs. Il est toujours difficile de voter, dans un sens ou dans un autre, par rapport aux besoins de la collectivité, on ne signe pas un chèque en blanc. Je vous fais une nouvelle fois cette demande concernant le tableau des effectifs.

La deuxième question : quels sont les salaires proposés à ces médecins municipaux pour ces 27 heures ou de manière plus globale.

Monsieur le Maire : sur le tableau des emplois, bon, vous avez une petite fiche au centre de santé municipal avec une liste des médecins, avec le docteur ROUALEN, etc. Sur la deuxième question, on est à peu près sur une base, temps plein, à 6 000 € net par mois, cela pourrait être un peu plus. On est sur un médecin hors classe et je vous rappelle c'est la grille indiciaire des praticiens hospitaliers hors classe, on suit la grille dans ce sens

CREATION DE POSTE DE MEDECIN HORS CLASSE

Monsieur SOHBI BALLAG, adjoint au maire délégué à la santé et à la diversification de l'offre médicale indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu qu'à ce jour près de 4 000 Dunois n'a pas de médecin traitant, il apparaît nécessaire de créer un poste de médecin.

Si aucun fonctionnaire ne répond aux exigences de recrutement, ces emplois pourront être pourvus par des contractuels.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame CHOUAYB qui s'abstient,

Autorise la création d'un poste sur le grade de médecin hors classe à temps non complet (27 heures).

Monsieur ROUIDI : là, c'est pareil, on va créer un poste à temps complet alors qu'on a déjà les postes. Pourquoi ?

Monsieur le Maire : c'est non complet, Monsieur ROUIDI. Vous avez la modification dans vos pochettes.

Monsieur ROUIDI : ce sont deux postes à temps non complet ?

Monsieur le Maire : oui à temps non complet. Et encore une fois, nous devons mettre la bonne cible horaire, sinon on n'a pas le droit. Le droit de la fonction publique ne nous le permet pas.

Sofiane a beaucoup travaillé pour attirer des médecins en temps de COVID, c'est assez difficile. On a deux bonnes pistes.

Monsieur ROUIDI : excusez-moi. Je ne dénigre pas le travail du docteur SOHBI. Moi, ce que je conteste c'est la gestion du tableau des effectifs. Vous créez deux postes à temps partiel, vous enlevez des postes qui existent déjà, pourquoi vous rajoutez encore ?

Il y a deux postes que l'on a créé en 2019, ceux-là peuvent être enlevés au conseil municipal et là on reste sur les médecins attendus.

Monsieur le Maire : *j'entends, Monsieur ROUIDI, mais cela ne change rien financièrement pour la Ville. Et si demain, le 4 janvier, le 6 janvier, le 12 janvier, il y a un médecin qui peut venir rapidement, parce que l'on a des ouvertures de poste, cela nous permettra de le recruter rapidement, car il y a aussi les dossiers avec l'ordre des médecins, le centre national de gestion, mais au moins on sera en capacité de les accueillir.*

On répète, il y a 4 000 Dunois sans médecin traitant.

Monsieur ROUIDI : *ne détournes pas la question. Moi, ma question est une question réglementaire, on a des effectifs. Si vous avez 10 médecins, vous êtes obligés au BP de mettre 10 médecins, mais comment vous allez les payer.*

Monsieur le Maire : *encore une fois, on n'est pas obligé de les pourvoir. C'est une marge de manœuvre juridique et réglementaire que l'on se donne avec cette délibération.*

Je pense que l'on peut se réjouir et remercier le docteur SOHBI BALLAG.

CREATION DE POSTE – AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Et pour tenir compte des avancements de grade accorder aux agents de la Collectivité au titre de l'année 2020 :

Autorise la création d'un emploi permanent à temps complet adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette création.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A L'OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
Vu le budget de la collectivité,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent pour venir en appui de la directrice de l'office du tourisme, et permettre ainsi de renforcer le développement de mise en valeur de la ville,

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur Sid Ahmed ROUIDI, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Clément POIRIER qui s'abstiennent,

Autorise la création d'un emploi de rédacteur à temps complet.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette création.

PRIME LIEE A L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLAREE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020

Monsieur le Maire précise que vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4,
Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être versée aux agents publics territoriaux pour leur mobilisation durant l'état d'urgence sanitaire déclarée en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, et les sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant le plan de continuité d'activité de la collectivité,

Il est proposé d'instaurer une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 000€ pour les

agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public et les personnels contractuels de droit privé des établissements publics) ayant assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Les critères d'attribution de la prime exceptionnelle sont définis comme suit :

- un surcroît d'activité lié à la situation,
- des prises de responsabilité supplémentaires ou différentes de celles habituellement prises,
- des missions complémentaires à celles habituellement effectuées,
- des risques en lien direct avec la Covid-19.

Cette prime exceptionnelle se cumule avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes, soit notamment :

- les primes composant le RIFSEEP,
- les indemnités compensatoires des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes (IFTS, IHTS...).

La prime exceptionnelle sera exonérée d'impôts sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

Cette prime fera l'objet d'un versement unique.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte le principe de cette prime liée à l'état d'urgence sanitaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette prime et notamment à son versement.

Monsieur ROUIDI : *je tiens à saluer les agents, qui ont été en contact direct avec le COVID, surtout pendant la première vague. Il est vrai qu'à l'époque, il y avait un centre COVID qui avait été mis en place, en collaboration avec la CPTS, que je remercie, tout comme les professionnels libéraux.*

Je vous repose la question qui a été posée en commission. Vous deviez nous donner des informations concernant 1 le montant global de cette prime et 2 les agents qui allaient bénéficier puisque la municipalité d'avant, dont je faisais partie, avait fait un travail dessus et avait recensé le nombre de personnes qui avaient été présentes lors de cette première vague ; sachant que cette première vague a eu plus d'impacts que la deuxième vague.

J'attends les réponses car nous avons posé les questions en commission et nous n'avons pas eu les réponses.

Monsieur le Maire : ok. Sur les deux questions, elle est plafonnée à 1 000,00 € c'est un montant global d'environ 47 000 € par rapport à votre première question et sur votre deuxième ?

Monsieur ROUIDI : c'était sur le nombre d'agents concernés.

Monsieur le Maire : on a repris exactement les tableaux que vous aviez préparés. On n'a pas touché une virgule, c'est à peu près une centaine d'agents concernés.

Monsieur ROUIDI : c'était 88 agents.

Monsieur le Maire : bah voilà, c'est ça, nous n'avons rien touché. On a repris tous ceux qui ont été en contact pendant la première vague.

Madame KHALIL : on était effectivement sur 88 agents, mais avec un budget d'environ 60 000 € et vous vous nous annoncez 47 000 €. Du coup je voulais savoir le delta et les raisons de cette différence ?

Monsieur GUY : cela a été proratisé en fonction du temps réellement effectué, c'est ce qui a fait diminuer le budget global.

Monsieur ROUIDI : j'ai une deuxième question qui est en rapport avec une prime mais pas celle relative au COVID. Lors du dernier conseil, nous avons tous été indignés par les problèmes rencontrés par les employés municipaux. Juste pour que le conseil soit au courant, pouvez-vous nous faire un compte rendu du rendez-vous que vous avez eu avec les délégués des employés, histoire de faire connaître au conseil ce que vous avez dit.

Monsieur le Maire : alors, il y a plusieurs actions qui ont été mises en œuvre. Il y a Madame LECOUSTRE et Monsieur GUADICHIAU qui sont allés voir les agents dans les différents bureaux. Dans le cadre de la cellule COVID, il y a Madame FERRE et d'autres élus qui sont allés au CTM, à la Souris Verte, avec Madame TRAVERS je suis même allé au multi-accueil. Nous avons aussi rencontré plusieurs agents, je pense que cela s'est plutôt bien passé, nous avons échangé pendant deux heures, salle Marchena, je crois que c'était hier matin, avec Monsieur GUY, Monsieur GUERIN le DRH. Voilà, ils nous ont fait part de leurs points, de leurs volontés. On leur a fait part des nôtres. Nous avons eu un échange constructif, fructueux. Voilà.

Monsieur SEIGNEURET : quelques petites questions concernant la lecture de cette prime COVID 19 et concernant la lecture de cette grille. On s'interroge sur l'aspect un peu subjectif, alors c'est un peu compliqué de verser une prime à tel ou tel agent par rapport aux critères qui sont dans la délibération. Mais quels sont vraiment les critères et comment allez-vous faire le calcul. Moi, je me pose la question et on se pose la question de l'implication des chefs de service et des élus, sont-ils impliqués dans l'attribution de cette prime et comment se fait ce choix, comment estimer que tel ou tel agent mérite une prime, même si encore une fois à la lecture de la délibération certains critères sont affichés comment cela se passe concrètement en interne pour l'attribution de cette prime ?

Monsieur le Maire : déjà, finalement c'est la deuxième prime versée, car il y en a déjà eu une avec le C.C.A.S. et S.S.I.A.D. que nous avons voté au C.C.A.S. financées par l'A.R.S.. Sur la grille de lecture, sur le choix, encore une fois, on a pris ce qui avait été fait avant nous, 88 agents, 47 000 €. Comme on n'était pas là en mars, avril, mai, les services ont repris ce qui avait été fait avant, on a travaillé dans ce sens, et on a mis en avant en fonction de ce qui a été fait. On était là, on est en fonction que depuis le 03 juillet 2020. On a repris le travail d'avant et on

attendait d'être sûr sur la question budgétaire et financière, mais peut-être, Monsieur ROUIDI, peut dire quelque chose.

Monsieur ROUIDI : *non, je ne fais plus partie de la municipalité.*

Monsieur le Maire : *de l'ancienne, de l'ancienne.*

Monsieur ROUIDI : *ce qui avait été fait à l'époque, c'est la D.R.H.H qui avait travaillé. Le D.R.H., le D.G.S., les élus n'étaient pas impliqués là-dedans et l'élu délégué aux RH, c'est le Maire. A l'époque, il y avait le centre COVID à Léo Lagrange, donc il y avait des agents qui étaient très près de ce centre, notamment les agents surveillances du parking qui étaient au contact des patients, donc ceux-là, ils ont la pleine prime et après, il y a tous les services techniques – les balayeurs, la voirie -, il y a la cuisine centrale, la police municipale et donc la gradation avait été faite de 1 000 € jusqu'à un plancher de 250 €.*

Là, il y avait aussi des agents qui étaient intervenus dans la confection des masques car ils avaient un lien direct avec le COVID. Nous avons donc recensé 88 personnes avec une enveloppe globale de 161 750 € sauf qu'il fallait compter ceux qui n'étaient pas présents, on excluait tout de même de ce dispositif ceux qui avaient pris leurs congés de maladie, pour des raisons X ou Y, qui n'étaient pas en contact direct avec le COVID. Moi, j'ai connaissance d'une personne à qui j'espère vous ne donnerez pas de prime, c'est un agent qui était arrêté pendant cette période, donc il n'est pas question, pour moi, de lui donner cette prime. Après, la balle est dans votre camp.

Monsieur SEIGNEURET : *la question était également sur le fait que cela me paraissait assez peu 88 agents sur 320 agents. C'était aussi pour avoir la visibilité sur le nombre d'agents et savoir comment cela avait été fait. C'est vrai que par rapport à la quantité totale d'agents sur la Ville, même si tous n'ont pas été en contact direct avec le COVID ou dans tout ce qui a touché à la gestion de cette crise sanitaire, cela paraissait peu d'en avoir qu'une petite centaine par rapport au nombre total.*

Votre remarque, Monsieur ROUIDI, me fait penser à deux questions, Monsieur le Maire, concernant, puisque l'on parle d'enveloppe budgétaire, de prime et de pouvoir d'achat, que l'on donne et que l'on offre aux agents de la Ville, même si c'est dans un contexte difficile, on s'en serait privé bien évidemment, vous aviez évoqué, Monsieur ROUIDI le disait à l'instant, les couturières qui avaient œuvré pour la fabrication de masques, avez-vous envisagé, ou peut-être que cela a été fait, de les récompenser ? Vous aviez envisagé de les récompenser lors de la fin de votre campagne après le confinement.

Et après ma deuxième question touche toujours cette enveloppe budgétaire et une question de prime, cette opération « Rebond », en fin de campagne et après le premier confinement, encore une fois, vous aviez envisagé un budget de 30 000 € avec des Dunois, 600 familles dunoises, qui seraient tirées au sort pour profiter de bons d'achats et pouvoir faire vivre le commerce local. C'est un peu en parallèle avec cette prime COVID, ce n'est pas lié, mais cela a tout de même un rapport avec cette opération « Rebond » liée à la crise sanitaire et économique. Est-ce également un projet qui a été mis en place ou un projet qui a été abandonné ?

Monsieur le Maire : *sur votre première question, pour les couturières, on n'a pas de base légale, la loi ne le permet pas, on peut quand même regarder les choses. Bien sûr, elles ont fait un gros travail, un très gros travail, mais on n'a pas de base légale et puis certaines n'habitent pas Châteaudun.*

Sur l'opération « Rebond » : nous avons une situation financière difficile à la Ville, très difficile et deux, dans le fond on a transformé, avec une délibération qui viendra tout à l'heure, par rapport aux seniors et le budget sera à peu près de 30 000 € à consommer dans les commerces de Châteaudun à Saint Jean, à Beauvoir, aux Martineaux, au centre-ville. Près de 2 000 seniors, pour

une relance d'environ 30 000 €. Et puis, depuis que nous sommes arrivés, on essaie, à divers moments, d'encourager les bons d'achat pour que chacun et chacune puissent en profiter, par exemple pour les décorations de Noël sur les balcons, sur les maisons, sur les entreprises et aussi avec le concours des maisons fleuries, etc... Donc bons d'achat à utiliser chez les commerçants Dunois de manière récurrente, on a initié cela.

DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET PRINCIPAL VILLE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-064 du 27 février 2020, le conseil municipal a approuvé le budget principal 2020 de la Ville.

De plus, par délibération n° 2020-269 du 16 septembre 2020, le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 du budget principal pour tenir compte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Il convient de prendre une décision modificative n° 2 pour ajuster :

- les crédits des travaux en régies pour 32 464,50 €,
- les dépenses de la médiathèque pour la mise en service du site « Tout apprendre.com » et de la subvention de la DRAC (5 000 € en dépenses et en recette),
- les crédits pour le portage du 84 rue de Jallans (EPFLI) pour 52 000 €.

EN FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 011	Charges à caractère général	
6065	Livres- disques- cassettes	5 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	17 198,00 €
TOTAL CHAPITRE 011		22 198,00 €

Chapitre 023	Autofinancement	
Article 023	Autofinancement	15 266,50
TOTAL CHAPITRE 023		15 266,50

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		37 464,50
---	--	------------------

RECETTES		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 74	Dotations et participations	
7461	DGD	5 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 74		5 000,00 €

Chapitre 042	Opérations ordre de transfert entre section	
722	Travaux en régie	32 464,50
TOTAL CHAPITRE 042		32 464,50

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		37 464,50 €
---	--	--------------------

EN INVESTISSEMENT

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	
2135	Installations générales, agencements, aménagements	-4 911,00 €
2128	Autres agencements et aménagements terrains	-132,00 €
21312	Batiments scolaires	-12 155,00 €
2115	Terrains bâtis	-52 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		-69 198,00 €

Chapitre 27	Autres immobilisations financières	
27638	Autres établissements publics	52 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 27		52 000,00 €

Chapitre 040		
2135	Installations générales, agencements	6 984,23 €
2128		535,88 €
21312	Batiments scolaires	24 944,39 €
TOTAL CHAPITRE 040		32 464,50 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 266,50 €
--	--------------------

Chapitre 021	Autofinancement	
Article 021	Autofinancement	15 266,50
TOTAL CHAPITRE 021		15 266,50

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 266,50 €
--	--------------------

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville.

ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la Ville s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2021. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville à savoir son budget principal, le budget annexe Lotissements à usage d'habitation et le budget annexe Office du tourisme.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1^{er} janvier 2024.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTION DU REGLEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, un règlement budgétaire et financier est obligatoire en vertu des dispositions prévues à l'article 106 de la loi Notre.

Le règlement financier doit :

- fixer les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant,
- définir les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE).

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte le règlement budgétaire et financier ci-joint.

Madame CHOUAYB : *j'ai une question concernant les frais d'étude « suivi des travaux », vous mettez qu'ils sont « non amortissables ». Pourquoi ? Les frais d'étude et de suivi de travaux et les frais de publication dans affichage obligatoire, suivi de travaux, vous indiquez qu'ils sont « non amortissables ». Pourquoi ? Car s'ils sont suivis de travaux, ils doivent normalement être intégrés dans l'immobilisation des travaux et donc amortissables. Là, il y a écrit « non amortissables ».*

Monsieur le Maire : *c'est une coquille dans le texte. On va l'ajuster.*

Madame CHOUAYB : *donc on ne peut pas voter quelque chose qui est faux.*

Monsieur ROUIDI : *excusez-moi, Monsieur VERDIER, vous ne pouvez pas dire « unanimité », Monsieur KUZUOGLU sort de séance.*

Monsieur KUZUOGLU : *j'ai levé la main avant.*

Monsieur le Maire : *il a levé la main.*

Monsieur ROUIDI : *en principe, on doit demander la permission pour sortir, désolé.*

Monsieur KUZUOGLU : *j'ai la permission Monsieur VERDIER ?*

Monsieur KUZUOGLU sort de séance à 21h16.

Monsieur KUZUOGLU entre en séance 21h18

REVISION DU REGIME DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DANS LE CADRE DU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE : PASSAGE DE LA M14 A LA M57.

Monsieur le Maire indique que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021 implique de déterminer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

En effet, la M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence à la date de mise en service du bien.

Par mesure de simplification, il est proposé de d'appliquer l'amortissement au prorata temporis linéaire.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2021, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, par mesure de simplification, il est proposé que les biens de faible valeur (< 500 €) soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ainsi l'année suivant leur amortissement total, ils sortiront de l'actif, par délibération ou simple certificat administratif.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de la comptabilisation des immobilisations par composant.

Il vous est proposé de fixer les durées d'amortissement des immobilisations selon le tableau figurant en annexe de la délibération.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte l'actualisation de la durée d'amortissement selon le tableau ci-dessous.

Autorise l'application de la méthode de l'amortissement au prorata temporis linéaire pour tous les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2021.

Précise que pour les biens de faible valeur (< 500 €), seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Madame CHOUAYB : une petite question pour ma culture générale quand vous mettez : « en outre, par mesure de simplification, il est proposé que les biens de faible valeur (< 500 €) soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition », normalement les biens de moins de 500 € H.T., ne sont pas immobilisés, donc ne sont pas amortis, après le fait que ce soit de la comptabilité publique est-ce que cela est différent ? Et quel est l'intérêt de les immobiliser si on les amortit la même année ? Il n'y a pas d'intérêt.

Madame CHHAN : c'est pour se constituer de l'autofinancement.

Madame CHOUAYB : pour se créer de l'autofinancement ?

Monsieur le Maire : venez Madame CHHAN.

En comptabilité publique, on se crée de l'autofinancement, on insiste sur ce point et cela donne des marges de manœuvre pour l'année N+1.

Madame CHOUAYB : d'accord. Je croyais que vous aviez un bac + 5 en économie et en finances, vous auriez pu répondre à la question tout seul.

Monsieur le Maire : merci Madame CHOUAYB.

Nature comptable d'acquisition	Libellé	Durée d'amortissement maximale autorisée (en années)	Durée d'amortissement votée par la Ville (en années)
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme mentionnés à l'article L. 132-15 du Code général des collectivités territoriales	10	5
2031	Frais d'études suivis de travaux	Non amorti	Non amorti
	Frais d'études NON suivis de travaux	5	5
2032	Frais de recherche et développement	5	5
2033	Frais de publication pour affichages obligatoires (AO) de travaux : suivi de travaux	Non amorti	Non amorti
	Frais de publication pour affichages obligatoires (AO) de travaux : NON suivi de travaux	5	5
204....	204111 Subvention d'équipement versée pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	5
	204112 pour financer des biens immobiliers ou des installations	30	30
	204113 pour financer des projets d'infrastructure d'intérêt national	40	40
	204114 Voirie	Non amorti	Non amorti
	204115 Monuments historiques	Non amorti	Non amorti
2051	Logiciels	2	2
21821 21828	Matériel de transports ferroviaires – Autre matériel de transport (voitures, scooter...)	10	5
21561	Camions, autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8	8
21568	Véhicules industriels, camions	8	8
21572	Matériel technique scolaire	10	10
215731	Matériel roulant de voirie	10	10
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10	10
21752	Installation de voirie	30	30

Nature comptable d'acquisition	Libellé	Durée d'amortissement maximale autorisée (en années)	Durée d'amortissement votée par la Ville (en années)
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire (chaise, table, bureau, etc...)	15	10
21848	Autre Mobilier (chaise, table, bureau, etc...)	15	10
21831	Matériel de bureau informatique scolaire	5	3
21838	Autre matériel informatique (ordinateur, imprimante, etc...)	5	3
2188	Installations et appareils de chauffage	20	20
	Appareils de levage / ascenseurs	30	30
	Equipements de garages et ateliers	15	10
	Equipements de cuisines	15	15
	Equipements sportifs	15	10
	Agencement de bâtiments, installations électriques, et téléphoniques	20	20
	Matériels classiques (lampes, ventilateurs, perceuse, etc...)	10	5
	Coffre-fort	30	30
21321	Immeubles de rapport mis à disposition d'un tiers privé	Pas de durée maximum	20
21328	Autres bâtiments privés	Pas de durée maximum	20
2152	Installation de voirie	30	10
21533	Réseaux câblés	60	60
21534	Réseaux d'électrification	60	60
21538	Autres réseaux	60	60
2121	Plantations	20	20
2128	Autres agencements des terrains	30	30
214..	Construction sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction	Sur la durée du bail à construction

**APUREMENT DU COMPTE 1069 - CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE :
PASSAGE DE LA M14 A LA M57.**

Monsieur le Maire indique que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021 implique l'apurement du compte 1069- Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits.

Le montant de ce compte s'élève à 288 372,90 €.

Le solde du compte 1069 est apuré, sur le ou les exercices précédant le passage en M57 (N-1) selon l'une des deux méthodes suivantes, au vu d'une délibération de l'organe délibérant, et, en fonction de la disponibilité des crédits budgétaires de la collectivité :

- soit par opération semi-budgétaire (méthode préférentielle) : Émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069. Cette méthode nécessite de disposer de crédits budgétaires sur l'exercice précédant l'adoption de la M57,
- soit par opération d'ordre non budgétaire : Débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069. Cette opération, enregistrée dans les seules écritures du comptable public à l'appui de la délibération susmentionnée, génère une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif au titre de l'exercice N-1. Cette option doit donc donner lieu à une correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif N-1 à reprendre au budget N (ligne 001) justifiée par la délibération.

Compte tenu de la situation financière de la Ville, l'option d'apurement par opération d'ordre non budgétaire est privilégiée, d'autant qu'il y a la possibilité de lisser l'apurement sur 10 exercices.

Il convient d'apurer cette discordance entre le compte de gestion et le compte administratif sur 10 ans de la manière suivante :

exercice	Compte 1069	Compte de gestion (CDG)	Compte administratif (CA)	discordance CDG/CA à justifier	Budget primitif ligne 001
2020	288 372,90	001 = résultat d'investissement cumulé 2020 dont - 288 372,90	001 = résultat d'investissement cumulé 2020 dont - 28 837,29	259 535,61	
2021	soldé	001 = résultat d'investissement cumulé 2021	001 = résultat d'investissement cumulé 2020 - 28 837,29	230 698,32	001 = résultat d'investissement cumulé 2020 - 28 837,29
2022	soldé	001 = résultat d'investissement cumulé 2022	001 = résultat d'investissement cumulé 2021 - 28 837,29	201 861,03	001 = résultat d'investissement cumulé 2021 - 28 837,29
2023	soldé	001 = résultat d'investissement cumulé 2023	001 = résultat d'investissement cumulé 2023 - 28 837,29	173 023,74	001 = résultat d'investissement cumulé 2022 - 28 837,29
2024	soldé	001 = résultat d'investissement cumulé 2024	001 = résultat d'investissement cumulé 2024 - 28 837,29	144 186,45	001 = résultat d'investissement cumulé 2023 - 28 837,29
2025	soldé	001 = résultat d'investissement cumulé 2025	001 = résultat d'investissement cumulé 2025 - 28 837,29	115 349,16	001 = résultat d'investissement cumulé 2024 - 28 837,29
2026	soldé	001 = résultat d'investissement cumulé 2026	001 = résultat d'investissement cumulé 2026 - 28 837,29	86 511,87	001 = résultat d'investissement cumulé 2025 - 28 837,29
2027	soldé	001 = résultat d'investissement cumulé 2027	001 = résultat d'investissement cumulé 2027 - 28 837,29	57 674,58	001 = résultat d'investissement cumulé 2026 - 28 837,29
2028	soldé	001 = résultat d'investissement cumulé 2028	001 = résultat d'investissement cumulé 2028 - 28 837,29	28 837,29	001 = résultat d'investissement cumulé 2027 - 28 837,29
2029	soldé	001 = résultat d'investissement cumulé 2029	001 = résultat d'investissement cumulé 2029 dont - 28 837,29	0,00	001 = résultat d'investissement cumulé 2028 - 28 837,29

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise le Comptable public d'apurer le compte 1069 par reprise sur le compte 1068 sur l'exercice 2020,
Apure la discordance entre le compte 1069, le compte de gestion et le compte administratif sur 10 ans conformément au tableau figurant ci-dessus.

OUVERTURE DE CREDITS 2021 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF : PASSAGE DE LA M14 À LA M57.

Monsieur le Maire indique que par délibération 2020 - 353 du 26 novembre 2020, le conseil municipal a voté l'ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 25 % du budget primitif 2020.

Or à la suite du changement de nomenclature comptable, il convient de décliner certaines imputations selon le tableau ci-dessous.

Imputations	BP 2020	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
2031: Frais d'études	22 100,00	5 525,00
2033: Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2051: Concessions et droits similaires	114 280,00	28 570,00
2041581: Subventions autres biens mobiliers, matériels	298 000,00	74 500,00
20422: Subventions bâtiments et installations	14 500,00	3 625,00
2111: Terrains nus	12 500,00	3 125,00
2115: Terrains bâtis	52 000,00	13 000,00
2128: Autres agencements et aménagements de terrain	84 599,00	21 149,75
21312: Bâtiments scolaires	50 000,00	12 500,00
21351: Installation générale, agencements, aménagements	291 650,00	72 912,50
2138: Autres constructions	10 000,00	2 500,00
2151: Réseaux de voirie	358 191,64	89 547,91
2152: Installations de voirie	15 000,00	3 750,00
21538: Autres réseaux	40 000,00	10 000,00
21568: Autres matériels et outillages incendie, défense	3 650,00	912,50
215738: Autres matériels et outillages voirie	15 000,00	3 750,00
2158: Autres installations, matériels et outillage tech	92 200,00	23 050,00
2161: Œuvres et objets d'art	2 577,00	644,25
2168: Autres collections d'art	100,00	25,00
21838: Matériels bureaux et informatique	67 240,00	16 810,00
21848: Mobiliers	47 800,00	11 950,00
2188: Autres immobilisations corporelles	94 389,00	23 597,25
2313: Constructions en cours	1 875 090,02	468 772,51
2315: installations, matériels et outillages techniques	943 000,00	235 750,00
Total	4 513 866,66	1 128 466,67

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Valide la ventilation de l'ouverture des crédits d'investissement 2021 selon la nouvelle nomenclature comptable M57, figurant dans le tableau ci-dessus.

Monsieur ROUIDI : je présume que cela correspond aux ouvertures des crédits qui ont lieu sur les différentes délégations. On a vu que vous avez débloqué 2 fois 500 000 € et 1 fois 300 000 €. Cela correspond à ça ?

Monsieur le Maire : c'est les fameux 25% d'ouverture des crédits. C'est parce que l'on passe à la nouvelle nomenclature comptable la M57.

Monsieur ROUIDI : sur les questions, sur les différentes délégations que l'on a reçues, il y a deux ouvertures....

Monsieur le Maire : vous voulez parler des portés à décisions ?

Monsieur ROUIDI : oui les décisions. Il y a 500 000 € qui a été fait fin octobre, 500 000 € début décembre et 300 000 € le même jour, cela correspond à ces crédits d'investissement là ? Non, c'est autre chose ?

Monsieur le Maire : non, cela ne correspond pas à ça. C'est juste les ouvertures de crédits à venir.

Monsieur MARTIN : dans le même cadre, Monsieur le Maire, est-ce que l'on peut savoir à quoi correspondent ces trois crédits ?

Monsieur le Maire : je ne sais pas, je ne les ai pas sous les yeux. Ce sont des emprunts d'équilibres pour clôturer le budget 2020.

Encore une fois, il y a le passage à la M57 qui implique plusieurs délibérations.

REAMENAGEMENT DU CENTRE COMMERCIAL DE BEAUVOIR - REMBOURSEMENT À L'OPH - TRAVAUX D'AMENAGEMENTS

Monsieur le Maire indique qu'une convention de groupement de commandes a été signée entre l'OPH, coordonnateur, la Ville de Châteaudun et NOGESTIM, Syndic de copropriété, pour gérer l'opération de réaménagement du Centre Commercial de Beauvoir.

Les marchés ont été scindés en 3 postes pour répartir les sommes à régler par chaque entité.

Le marché du lot n°12 « aménagements extérieurs » signé avec le groupement EUROVIA CENTRE LOIRE/BLOT FILS entre dans le groupement de commandes. Cependant les travaux prévus à ce marché ont été effectués sur le domaine public et doivent donc être pris en charge en totalité par la Ville de Châteaudun, au même titre que les travaux d'aménagement du parvis et requalification des espaces publics (poste n° 1).

Les sommes dues au groupement d'entreprises ayant été réglées chacun pour sa part, par l'OPH et le syndic de copropriété, la Ville de Châteaudun doit donc procéder au remboursement de celles-ci auprès des 2 autres membres du groupement de commandes de la manière suivante :

- OPH (poste n° 2 : aménagement des façades et reprise de toitures commerces propriété OPH) : 31 175,35 € HT (montant actualisé),
- Nogestim (poste n° 3 : aménagement des façades et reprise de toitures commerces copropriété) : 29 491,90 € HT (montant actualisé),
- OPH (poste n° 4 : construction café-restaurant) : 42 657,35 € HT (montant actualisé).

Cette dépense sera à inscrire au budget primitif 2021.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de :

- l'OPH des travaux d'aménagement du Centre commercial de Beauvoir pour la somme de 73 832,70 € H.T..

- Nogestim pour la somme de 29 491,90 € H.T..

SALON DE COIFFURE – CENTRE COMMERCIAL SAINT JEAN - REMISE DE CHARGES LOCATIVES

Madame LECOUSTRE, adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture indique que par délibération numéro 2020 - 273 en date du 16 septembre 2020, il a été accordé à Madame POTARD, locataire du salon de coiffure du Centre Commercial Saint Jean une remise gracieuse de son loyer pour la période du 1er avril au 11 mai 2020.

Compte tenu de la prolongation de l'état d'urgence déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19, les commerces jugés comme « non-essentiels » ont été contraints à la fermeture.

La Ville de Châteaudun souhaite faire preuve de soutien aux commerçants durement touchés par cette crise ainsi elle envisage de procéder à une remise gracieuse de loyer pour les locataires de baux commerciaux appartenant à la Ville.

Madame POTARD a été contrainte de fermer son salon durant cette seconde période de confinement.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Accorde une remise gracieuse du loyer concernant l'occupation du local commercial ci-dessus visé pour la période du 29 octobre au 28 novembre 2020, soit un montant de 488,59 € H.T.

Monsieur SEIGNEURET : *juste une petite question qui n'est pas relative avec cette délibération, mais une question sur le planning des prochains conseils municipaux, concernant le débat d'orientations budgétaires, le budget primitif. C'est toujours compliqué quand une équipe arrive de pouvoir mettre le train en route pour être prêt dans les délais. L'idéal étant d'avoir un débat d'orientations budgétaires à l'automne, pour voter le budget début de l'année civile suivante, pour ne pas mettre les services trop en retard, dans les différents fonctionnements qu'il peut y avoir. Je voulais juste savoir quel est le calendrier que vous aviez prévu pour chacune de ces étapes importantes pour notre collectivité.*

Monsieur le Maire : *le débat d'orientations budgétaires aura lieu mi-janvier 2021 à peu près et le budget mi-mars, on est sur ce calendrier. Vous le savez, on récupère une situation financière difficile et le COVID n'arrange rien, on l'a dit plusieurs fois, en dépenses et en recettes.*

**RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BEAUCE CŒUR DE LOIRE -
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2019/2020 - AVENANT TARIFAIRE N°1**

Monsieur le Maire indique que la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire participe au développement d'actions en faveur de la parentalité notamment par le versement d'une prestation de service Relais Assistantes Maternelles en fonction du taux de population agricole (enfants de 0 à 5 ans inclus) du territoire couvert.

Pour l'activité 2019 le taux applicable était de 2.65 %, pour l'activité 2020 le taux applicable sera de 2.80%.

Le paiement s'effectue par versement unique, sur la base du montant de la prestation de service CAF pour l'année concernée.

La commission Familles a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant tarifaire entre la M.S.A. Beauce Cœur de Loire et la Ville figurant en annexe.

Monsieur ROUIDI : *j'ai une question, une interrogation avec la thématique, mais pas avec le sujet, quel est l'adjoint qui s'occupe de la petite enfance ? Jusqu'à aujourd'hui, on n'a pas d'interlocuteur pour la petite enfance. Vous nous aviez dit à l'installation que vous alliez y réfléchir. Aujourd'hui qui est l'adjoint, l'élu qui est en lien direct avec la petite enfance, avec le R.A.M., les crèches ?*

Monsieur le Maire : *on est plusieurs à s'en occuper, avec Joëlle TRAVERS, avec Amandine OUFKIR. On est allé plusieurs fois à la crèche rue Anatole France, pour remercier, à la Souris Verte avec Marianne également. On essaie d'être présents sur le terrain, malgré le COVID, auprès de nos agents. Je pense vraiment que le multi-accueil a besoin d'être soutenu. On a d'ailleurs commandé des masques qui permettent de voir le nez et la bouche des personnes pour que cela soit plus facile pour les enfants.*

BON D'ACHAT DE NOEL POUR NOS SENIORS

Madame OUFKIR adjointe au maire déléguée au Bien vieillir à Châteaudun et au C.C.A.S. indique que la municipalité organise traditionnellement, en fin d'année, les repas des aînés.

Le contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19 ne permet pas de renouveler cette manifestation cette année.

A l'approche des fêtes de fin d'année, la ville a décidé d'offrir aux personnes âgées de plus de 70 ans domiciliés sur la commune, un bon d'achat nominatif d'une valeur de 15,00€, s'inscrivant dans le cadre de l'opération « Rebond ».

Ces bons d'achat seront à utiliser, sur présentation d'une carte d'identité du titulaire, chez les commerçants Dunois participants à cette action jusqu'au 28 février 2021 et dans les restaurants de la ville de Châteaudun jusqu'au 31 mars 2021.

Les commerçants se verront rembourser ces bons d'achats après restitution de ceux-ci auprès de la Ville.

Cette formule permettrait d'accompagner nos seniors lors des fêtes de fin d'année tout en valorisant et soutenant nos commerces de proximité.

Les crédits nécessaires à cette dépense, s'élevant à 30 000 €, sont inscrits au budget primitif 2020.

La commission Familles a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve la mise en place des bons d'achat telle que décrite ci-dessus.

Réserve au budget les crédits nécessaires à cette opération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en place de ces bons d'achat à destination des seniors.

Monsieur POIRIER : *deux petites questions : concernant les commerçants concernés, c'est déjà une question qui avait été posée en commission, vous aviez dit que vous nous redonneriez quelques informations, pouvez-vous nous confirmer que ce sont bien tous les commerçants et restaurateurs qui le souhaite et que cela n'engage aucun frais pour eux ? Que ce soit des frais d'inscription ou des frais de commissions sur les bons d'achats dont ils vont bénéficier.*

Et la deuxième question, elle paraît évidente compte tenu de la situation sanitaire de ce jour, c'est juste pour que l'on puisse confirmer tous ensemble, à savoir que si une troisième vague venait à arriver, on puisse revoir, tous ensemble, ces dates butoirs, notamment pour les restaurateurs, car aujourd'hui, personne ne sait dire ce qu'il en sera dans quelques jours et il faudrait que tout le monde puisse en bénéficier.

Madame OUFKIR : *oui effectivement l'ensemble de tous les commerçant de Châteaudun sont concernés. Suite à la commission, on a élargi aux restaurants, en décalant la date au 31 mars 2021. Il n'y aura pas de frais afférés à cette opération-là.*

Effectivement, je pense que cela va un peu de soi que s'il y a une troisième vague, à ce moment-là, on verra pour modifier.

Monsieur le Maire : *j'insiste vraiment, c'est 30 000,00 € d'injecter dans le commerce, avec un effet de démultiplicateur pour nos commerces, si possible le plus vite possible pour leur faire rentrer de la trésorerie, et sans frais, 0% de frais, alors que la plupart des gestions sont à 6% de frais, 4% de frais, 8% de frais.*

ECOLES JEAN MACE ET JEAN DE LA FONTAINE – RESILIATION DES MARCHES DE TRAVAUX – CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC

Monsieur le Maire indique que par délibération numéro 2020-072 en date du 27 février 2020 le conseil municipal avait autorisé la signature des marchés liés à la reconstruction de l'école Jean Macé et à l'extension de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

Tout d'abord, l'étude des capacités d'accueil des écoles primaires (maternelles et élémentaires) de la ville de Châteaudun montre qu'actuellement 532 places théoriques sont disponibles (1 058 enfants accueillis pour 1 590 places théoriques), tout en conservant dans de bonnes conditions l'accueil de tous les enfants en âge d'être scolarisés et en répondant aux besoins à venir, au vu de l'évolution démographique, à moyen et long terme, de la population dunoise.

De plus, la situation financière de la ville de Châteaudun ne permet pas de poursuivre ce projet et la Ville souhaite procéder à la résiliation des marchés de travaux et ce, dans le but, au maximum, de minimiser les dépenses d'investissements sans pour autant laisser pour compte les investissements au sein des équipements municipaux et plus particulièrement des autres établissements scolaires Dunois (école maternelle Jean Macé, école Brossolette, école République...).

En effet, ce projet avait un coût initial 3 626 545,50 € H.T., et a été réévalué dernièrement à 7 432 327,44 € H.T. avec un financement à hauteur seulement de 22,5 %. Il resterait à la charge de la collectivité la somme de 5 760 053,76 € soit 57,5 % du montant hors taxes des travaux.

Aussi une commission *ad hoc* plurielle (élus, directeurs d'écoles, représentants des parents d'élèves de l'Education Nationale...) sera chargée de réfléchir, de manière générale, à l'avenir de l'école Jean Macé, des autres écoles, de la sectorisation scolaire mais également à une nouvelle répartition des élèves dans les écoles dunoises.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame KHALIL, Monsieur ROUIDI, Monsieur POIRIER, Monsieur PHILIPPOT, Madame MEYBLUM représentée par Monsieur PHILIPPOT, Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB qui votent contre, et à l'exception de Monsieur SEIGNEURET, Monsieur MARTIN, Madame SIHOU qui s'abstiennent.

Annule la délibération numéro 2020-072 en date du 27 février 2020 susvisée.

Autorise la résiliation des marchés afférents à la reconstruction de l'école Jean Macé et à l'extension de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

Précise que ce projet pourrait de nouveau être présenté au conseil municipal à la condition qu'il obtienne entre 70 % et 80 % de subvention du montant hors taxes des travaux, notamment, dans le cadre du plan de relance.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire : *sur le plan de relance, alors ce que nous dit l'état pour l'instant, c'est qu'au maximum on aurait 300 000 €, il y a la D.S.I.L., je crois, donc on serait encore loin du compte et on serait encore à plus de 5 millions d'euros pour notre commune.*

Sur la commission Ad hoc, je crois, bien sûr, Monsieur LANGLAIS serait intéressé, Monsieur BEAUVILLAIN, Monsieur BOIRE, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET, Madame KHALIL, Monsieur POIRIER, Monsieur ROUIDI.

J'insiste ensuite, sur le tableau que vous avez sur la capacité d'accueil des écoles dans Châteaudun. La norme nationale préconisée c'est 2 m² par classe et par enfant, nous avons retenu +10%, 2,2 m² par enfant. Vous avez un tableau qui récapitule nos douze écoles, l'idée, c'est aussi d'investir dans nos écoles.

Monsieur HUGUET : la question de cette délibération est en fait bien plus importante que présentée ce soir. Tout ne se résume pas à un problème de cout. Mais plutôt d'abandon d'un projet structurant et significatif, premier signe d'un manque de vision et d'ambition pour notre ville.

Si je dois malgré tout parler de coût je vais le faire.

Tout d'abord parlons du fond de ce projet, de la qualité de l'enseignement et de l'avenir de nos enfants et de l'avenir de notre ville qui ne se résume pas aux sommes que vous nous présentez ce soir, mais à quelque chose de plus profond.

Je crois en la réussite scolaire, même si l'ascenseur social est parfois en panne et plus encore dans une ZEP, notre avenir passe par nos projets qui permettent d'ouvrir un avenir plus radieux pour les enfants dunois et cela est aussi le cas bien entendu dans le cadre des projets « coup de pousses » qui ont démontré leur efficacité et qui je l'espère perdureront.

Mais revenons au sujet de ce soir, Vous avez refusé, durant des mois, que nous puissions refaire ce que j'appelle un second tour de table, afin d'échanger avec les financeurs de la première heure, pour voir avec eux comment améliorer le ratio de subvention.

En effet lorsqu'un projet évolue techniquement et financièrement de manière importante, ce qui a été le cas dans ce projet, le second tour de table est primordial. Mais j'ai eu une fin de non-recevoir : et pire votre seul objectif a été, dès le début de cette mandature, comment arrêter cet investissement. La preuve irréfutable : l'un de vos premiers actes en tant que premier magistrat a été, dès le début juillet de recruter un cabinet d'étude afin qu'il vous calcule le cout de l'arrêt des marchés.

Et ce sans en débattre avec l'ensemble de votre majorité, et encore moins avec l'ensemble du conseil, ou avec l'ensemble des acteurs qui avaient travaillé sur la réfection complète de l'école Jean Macé.

Comment vous qui prôniez l'AGORA (lieux d'échanges et de discussions) avez-vous pu oublier aussi vite vos promesses et vos engagements, pour choisir la décision unilatérale, sans appel et sans concertation.

Alors même que concernant ce projet précis vous avez tout comme moi bel et bien voté favorablement, lors de la mandature précédente, au point de manifester avec les parents d'élèves sur l'urgence de cette réalisation et sur l'absence de célérité de la part du maire Alain VENOT et de son équipe de l'époque.

En qualité de maire adjoint en charge des finances, et prenant mes responsabilités, Je vous avais aussi dit que nous devrions absolument inscrire ce projet au plan de relance déposé fin septembre, Ce que vous n'avez pas fait.

Vous avez considéré que ce projet, le plus abouti, ne méritait pas d'être présenté.

J'avais même pris rendez-vous avec notre sous-préfète, afin de m'assurer du bien fondé de mon analyse, mais (sourd comme malheureusement vous l'êtes souvent) vous n'avez pas voulu suivre mes conseils. Conseil que j'avais aussi donné à monsieur le directeur général des services qui n'est pas, non plus, parvenu à vous convaincre de l'extrême importance de ce dossier.

Juste un rappel financier qui semble être votre problème principal : en effet les élus de la mandature précédente et votre prédécesseur, entre autres, avaient envisagé différentes hypothèses financières, pour permettre l'aboutissement de ce projet.

Tous ces éléments vous ont été transmis par nos services, lors de notre prise de fonction.

Études faites avec les montants de financements déjà fléchés et sans renforcement de leur montant, ...

Et ceci doit être entendu par les dunois et les dunoises : et s'avère absolument essentiel dans ce débat :

Les hypothèses travaillées par le service des finances conduisaient à la possibilité de réalisation, non sans difficulté, mais en sachant que la banque des territoires nous accompagnait pour toute simulation afin de faire aboutir ce projet dans les meilleures conditions économiques et budgétaires possibles.

Et on pouvait y voir qu'il y aurait une amélioration non négligeable de nos ratios budgétaires, à compter de 2023 ou 2024.

(Dès le départ, j'ai senti une volonté de ne plus faire avancer ce projet). Vous avez fini par consentir au paiement de l'architecte pour le travail qu'il avait déjà fourni mais avec beaucoup de retard et ce malgré mes demandes et celles émanant de nos services, nous faisant alors courir un risque légal et financier.

Mais ces tergiversations mettaient aussi en danger la réalisation du projet dans les temps ainsi que la structure de ce cabinet d'architecture. (Je tiens à disposition des échanges à ce sujet)

Je vous ai même demandé à maintes reprises (Monsieur Verdier) de recevoir cet architecte pour étudier si, à la marge, nous pouvions nous permettre de revoir cette réalisation, afin de minorer un peu le coup. Et ceci sans remettre en cause ce projet dont nous avons besoin et que nous avons tous souhaité voir se réaliser, Y compris dans sa dernière présentation financière, lors de nos votes à la précédente mandature.

Chers collègues Comment pouvez-vous douter de la qualité du travail qui a été réalisé depuis plusieurs années, avec les élus, Tous les acteurs et les services municipaux.... Les parents d'élèves et les enseignants, ... et bien sûr l'éducation nationale.

Pourquoi remettre en cause l'intérêt même de la réalisation de ce groupe scolaire, après avoir clamé en conseil municipal et à la sortie des écoles concernées, la nécessité et l'urgence de la réalisation de ce projet pour le bien des enfants.

Vous aviez même précisé que c'était honteux de prendre des risques avec les enfants et qu'il fallait aller vite. Mais aujourd'hui vous proposer de tout abandonner, pourquoi ??

Je pourrais vous en parler encore longtemps, mais j'ai en fait deux ensembles de questions, premièrement pour l'ensemble des élus présents autour de cette table :

Connaissez-vous le coût financier et l'impact pour notre ville si nous nous orientons vers l'arrêt de ce projet ? Connaissez-vous le temps qu'il faut pour relancer un concours d'architecte ?

Connaissez-vous les dépenses déjà mandatées dans le cadre de ce projet ?

Connaissez-vous le montant réel à la charge de la ville si nous continuons ce beau projet avec ou sans plan de relance.

Si ce soir vous ne pouvez pas répondre à toutes ces questions en votre âme et conscience, demandez comme moi, le retrait de ce point de l'ordre du jour afin de ne pas polémiquer.

Mais si le garant de la séance, ne veut pas le retirer, merci de voter contre.

..... secondairement Monsieur Verdier, pouvez-vous répondre à ces mêmes questions, et nous donner les réponses.

Merci de le faire avant l'intervention des autres personnes qui souhaitent prendre la parole pour que leurs propos soient réellement éclairés.

Mais j'ai aussi une autre question très personnelle pour vous :quelle est la date exacte de la demande émanant de la mairie auprès de la préfecture, pour ce projet, dans le cadre de l'intégration au deuxième volet du plan de relance destiné aux collectivités.

Et quelle est la date limite pour la réponse des services de l'état, concernant cette demande ?

Sans l'oublier, bien entendu, je n'interviendrai pas sur le risque, aussi, que vous faites courir à l'ensemble des entreprises retenues et je n'oublie pas notre responsabilité collective – celle de la ville - auprès d'elles.

Je vous en conjure Monsieur le Maire, laissez cette délibération de côté en attendant la réponse de l'Etat ! Battez-vous auprès de la préfecture pour que la réponse soit positive et que nous arrivions à 80 % de subvention.

Je suis sûr que l'ensemble des élus sont prêts à vous accompagner pour que nous obtenions gain de cause.

Sans compter les très graves conséquences pour les enfants, l'abandon de ce projet conduirait en plus à une perte sèche, en matière de dédommagement, dont nous aurions pour le coup du mal à nous remettre.

Monsieur le Maire : je crois qu'il y avait d'autres prises de parole.

Monsieur HUGUET : je vous ai demandé de répondre, Monsieur le Maire d'abord à mes questions. Les prises de parole se feront ultérieurement., cela me paraît logique pour éclairer l'ensemble des élus que chaque chose soit posée les unes après les autres.

Monsieur le Maire : Monsieur HUGUET.

Monsieur HUGUET : j'ai été relativement clair dans ma demande, je vous redemande et vous remercie d'y répondre.

Monsieur le Maire : Monsieur HUGUET, c'est moi le maire et c'est moi qui fait le choix.

Madame KHALIL : la question que je vous pose, Monsieur VERDIER, c'est de répondre aux questions de Monsieur HUGUET.

Monsieur le Maire : c'est bon, il n'y a plus de prises de paroles ? Si Madame SIHOU.

Madame SIHOU : une petite question : à combien s'élèvent les pénalités si le chantier ne se fait pas ? Quelles sont déjà les dépenses engagées par la Ville. Compte tenu de l'annexe que vous nous avez donné avec la liste des différentes écoles et du nombre d'élèves, est-ce que du coup la finalité que vous nous proposez c'est la dispersion des élèves de l'Ecole Jean Macé dans les autres écoles ? Si tel est le cas, quelles seront du coup les conditions de travail pour les enseignants et le personnel encadrant ? Et

ne faut-il pas craindre des classes et des écoles surchargées qui engendreraient de nouvelles difficultés d'apprentissage ?

Madame CHOUAYB : *je me permets d'intervenir sur ce sujet brièvement, pour ne pas que vous oubliez de répondre aux questions de Monsieur HUGUET, bien évidemment. Je suis moi-même une enfant de Châteaudun, j'ai fait ma scolarité à Jean Macé donc c'est quelque chose qui me touche particulièrement et je trouve comme d'habitude, Monsieur VERDIER, c'est dans le prolongement de ce que vous êtes, vous avez soutenu les parents quand ils ont voulu que cette école soit rénovée, vous les avez accompagnés contre la mairie sortante et aujourd'hui, vous êtes en train de nous dire que cela va coûter trop cher. Je n'habite pas très loin de Jean Macé, mes enfants devraient être scolarisés à Jean Macé, mais ils ne peuvent pas l'être, car quand j'ai vu l'état de cette école, c'est pas possible. Les parents se plaignent constamment et ils sont dans leur droit le plus total, de la vétusté de cet établissement. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire, mais encore une fois c'est dans le prolongement de ce que vous êtes. Vous promettez des choses, mais vous ne tenez jamais vos engagements. Merci*

Monsieur POIRIER : *je ne vais pas faire de redites sur les points qui ont été évoqués bien que je réitère les questions qui ont été posées par Monsieur HUGUET.*

Moi, je voudrais ajouter un autre volet, le côté économique par rapport aux entreprises concernées, il y en a sur le bassin Dunois. Il y en a même certaines qui ont déjà investis pour faire en sorte de répondre dans les délais à ce projet. Après la situation sanitaire que nous venons de vivre, après la crise économique que nous traversons, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur signal que nous puissions envoyer pour aider nos entreprises. Je ne sais pas vous, mais en tout cas si on participe à l'arrêt de ce projet, j'aurais du mal à me regarder dans une glace en sachant que des entreprises pourraient mettre la clé sous la porte à cause de nous.

Je veux également ajouter un volet sur les engagements que vous aviez pris, en effet, pour soutenir les parents. Vous étiez le fervent défenseur de ce projet et je crois qu'il y a une question de cohérence par rapport au rôle de l' élu, par rapport à la responsabilité que l'on a autour de cette table et je trouve que ce que vous êtes en train de faire, c'est en quelque sorte, disqualifier la parole publique, la parole de l' élu. On sait qu'il y a une crise de confiance et aujourd'hui vous renforcez ce point en refusant de tenir vos promesses.

Je pense que renoncer à cette école, c'est une erreur et pour toutes celles et tous ceux qui sont autour de la table, je pense que voter « pour » ce point c'est voter contre nos enfants car si l'école, structure de vie, c'est également le berceau de l'égalité des chances et qu'aujourd'hui ce n'est pas juste construire une école, c'est restructurer l'ensemble d'un quartier, d'un secteur, et c'est permettre, et je crois c'est de notre devoir, à chaque enfant la même chance d'effectuer sa formation. Merci.

Monsieur ROUIDI : *on aurait bien aimé vous entendre répondre, mais j'espère que vous allez ensuite répondre à chaque question. Avant de laisser la parole à Sihame, qui a été l'une des chevilles ouvrières de ce projet, vous avez, Monsieur le Maire, le droit d'abandonner des projets et de détricoter ce qui a été fait. C'est pas juste une école dont il est question, Didier HUGUET l'a dit, c'est aussi une question d'aménagement de territoire, de cohésion sociale.*

Vous voulez créer une commission « ad hoc », cette commission c'est de la poudre aux yeux, puisque l'aménagement du territoire avait commencé avec l'opération urbaine à l'époque et que cela aurait pu finir en feu d'artifice avec l'école Jean Macé, puisque c'est tout un réaménagement du secteur qui a été fait.

Alors, effectivement, vous allez dire, c'est le projet des anciens. Cela dit, Monsieur VERDIER, ce que vous voulez entamer aujourd'hui ça fait 20 ans que Châteaudun le commence. On a commencé par rénover les écoles dans le quartier, la rénovation urbaine a parlé de refaire Pasteur, de réunir Prévert 1 et Prévert 2, de réunir les deux écoles de Saint Jean. Lors du dernier mandat on a réuni les deux écoles du quartier Saint Jean. Ça fait partie des chantiers que vous voulez commencer aujourd'hui, alors qu'ils sont en marche.

La dernière pierre, c'était Jean Macé. On vous aurait laissé un projet, si vous êtes réélus après, c'est la réunion des écoles République et des Empereurs. On a acquis l'emprise derrière pour quoi ? Pas pour les beaux yeux, mais pour un projet global. Mais j'ose dire, vous n'avez pas de suite dans les idées, vous voyez juste année après année. Le prétexte financier, Didier HUGUET, l'a démonté.

Aujourd'hui mentir aux dunois et aux dunoises pour dire que nous n'avons pas la capacité d'avoir ce projet, ou de dire que ce projet est trop gros pour nous. Châteaudun a vu la concrétisation de très gros projets : un espace Malraux qui existe depuis 30 ans, vous n'étiez même pas à Châteaudun quand il a été construit, la médiathèque de Châteaudun a été construite. Il y a des bâtisseurs, des élus qui prennent leur responsabilité et des élus qui ne prennent pas de responsabilité.

Ce sera votre responsabilité, Monsieur.

Madame KHALIL : *effectivement, chacun a pu s'exprimer sur ce dossier. Il est important de rappeler les choses quand même, Monsieur VERDIER. Alors politiquement, vous voulez abandonner un projet, c'est votre choix, mais il faut dire la vérité quand même, la vérité aux Dunois.*

Comme l'a rappelé Monsieur HUGUET, vous étiez présent lors de la précédente mandature. Vous avancez un chiffre, en disant oui on est passé de 3,5 millions à 7 millions hors taxe, mais vous oubliez de dire aussi que les 3,5 millions c'était une estimation mais c'est le coût final qui est le fruit de plusieurs années de travail, d'échanges, de concertations qui ont amené ça, c'est important de le dire d'accord. Quand on a le privilège de siéger autour de cette table, on est obligé et on est responsable. Quand on fait des choix, il faut aller au bout de ses choix.

Alors, je ne reviendrai pas sur les petites polémiques, ou effectivement peut être par électoralisme, ou je ne sais, vous avez accompagné des parents d'élèves qui avaient des demandes vis-à-vis de la précédente municipalité. Vous les avez accompagnés, nous les avons accompagnés. Vous connaissez le dossier. Le dossier est effectivement couplé, sur l'aspect financier, effectivement la question c'est de savoir : le plan de relance a été annoncé début septembre, vous aviez les éléments, vous aviez un dossier. Vous n'avez rencontré ni les entreprises, ni les architectes sur ce dossier. Pourquoi ?

A quel moment avez-vous pris du temps pour travailler sur ce dossier ? Vous le savez très bien.

Comme l'a rappelé Monsieur ROUIDI, on est au-delà d'un simple tableau avec des chiffres. Heureusement d'ailleurs que l'Education Nationale n'est pas sur les 2m², et qu'elle est plutôt sur une politique de se dire : on est sur des quartiers où il y a effectivement des difficultés, donc on est plutôt sur débouler les classes de CP, débouler les classes de CE1. On a suffisamment de recul aujourd'hui pour dire que cela fonctionne. Ça veut dire quoi : dispatcher les enfants, que des parents se retrouvent avec une enfant en maternelle en centre-ville et un enfant en élémentaire du côté de Saint Jean.

Il faut aussi avoir un esprit un peu plus global et voir un peu plus dans l'avenir.

Effectivement des grands projets structurants, Monsieur VERDIER, ce sont des projets qui demandent d'importants efforts financiers sur 1-2-3 exercices budgétaires. Celui-ci demandait effectivement un effort à la Ville sur 3 exercices budgétaires parce que c'est une priorité, parce que l'école devrait être une priorité. C'est le berceau de l'égalité des chances, dans ce quartier, peut-être de manière plus forte qu'ailleurs.

La parole des élus engage. Vous avez voté ce projet, Monsieur VERDIER, ne l'oubliez pas. Vous connaissiez les coûts. A chaque évolution du coût, il y a eu des délibérations qui sont passées en conseil municipal, alors ne dites pas que vous découvrez les choses, soyez honnête.

La politique politicienne, c'était pendant la campagne, vous l'avez faite. Aujourd'hui, nous sommes responsables, responsables pour nos concitoyens sur des projets structurants de la Ville. Abandonner ce projet, c'est une faute grave. C'est la première pierre de votre mandat. Si vous commencez votre mandat avec cette première décision, j'ai bien peur que pour la suite les Dunoises et les Dunois aient beaucoup à s'inquiéter.

Monsieur SEIGNEURET : *juste bien évidemment pour souscrire à tout ce qui a été dit ce soir par mes collègues.*

Le dernier point que je voulais aborder c'est l'astuce de cette délibération. Il y a, dans cette délibération, une astuce parce que vous nous proposez d'annuler la précédente délibération, de résilier les marchés

et en même temps vous indiquez que c'est encore possible qu'il y ai le projet de l'école Jean Macé si on obtient 70 à 80% de subventions et ensuite de vous autoriser à signer tous les documents y afférents. C'est un peu compliqué.

Enfin, je vous laisse à votre conscience pour voter « pour » ou « contre » une délibération assez particulière. Pour le coup, on aurait une délibération où l'on voterait « pour » ou « contre » quelque chose de clair ce serait l'abandon du projet Jean Macé, mais ce n'est pas ce que je lis ce soir. C'est très compliqué. En plus, de pouvoir donner sur la forme un sentiment pour pouvoir abonder dans un sens ou dans un autre quand on lit la délibération, car bien évidemment, encore une fois, je souscris à toutes les interventions qui ont été faites par mes collègues de la minorité, c'est effectivement comment abandonner ce projet. Il est bien entendu difficile de voter « contre » cette délibération, puisque dans la délibération, il est indiqué que cette délibération pourrait être représentée au conseil municipal si l'on obtenait 70 à 80 % de subventions. C'est très malin, c'est très astucieux, mais en même temps, vous nous demandez juste avant d'abandonner le projet.

Il y a, pour moi, deux lignes en trop dans cette délibération et vous comprendrez qu'il est très compliqué, pour notre groupe, de voter « pour » ou « contre » cette délibération.

Madame KHALIL : si vous le permettez et que vous me l'autorisez, j'aimerais reprendre la parole pour apporter une petite précision. J'étais, effectivement, présente lors de la commission et les échanges sur cette délibération, on amenait à se poser la question, notamment sur la carte scolaire, et c'est pour ça qu'une commission « ad hoc » a été évoquée. De mémoire, votre D.G.S. avait indiqué, qu'il n'était pas nécessaire de rajouter ce point à la délibération puisque le règlement du conseil municipal permettait de créer une commission « ad hoc ». L'ensemble des gens, autour de la table lors de la commission, s'étaient mis d'accord pour effectivement créer une commission « ad hoc » pour évoquer la carte scolaire, mais pas pour évoquer Jean Macé.

Monsieur LANGLAIS : je vais prendre la parole pour évoquer les questions financières mais je vais essayer de répondre à d'autres questions aussi.

Tout d'abord, Monsieur ROUIDI, vous évoquiez tout à l'heure, un feu d'artifice, effectivement c'est un feu d'artifice et quand on parle d'estimation et que l'on arrive à plus du doublement du coût de l'école, on peut se poser la question de savoir comment ce projet a été estimé ?

Ensuite, effectivement, Monsieur HUGUET, vous parlez de qualité d'enseignement, j'en suis persuadé, mais je ne sais pas comment vous pouvez la connaître, vous parlez de réussite des élèves, encore un beau mot, je ne sais pas comment vous pouvez la connaître. Moi, je l'assume, moi je la mets en œuvre, tous les jours, depuis que je suis enseignant, je le suis en Z.E.P., en R.E.P, la Z.E.P., n'existe plus depuis longtemps.

Monsieur SEIGNEURET : Monsieur LANGLAIS, ce soir, nous sommes élus, nous ne sommes pas enseignants. Ce n'est pas votre profession qui est à mettre en avant. Vous faites un très beau métier et de qualité, et vous le faites sans doute très bien, mais ce soir ce n'est pas le sujet.

Monsieur le Maire : Monsieur SEIGNEURET, on laisse Monsieur LANGLAIS finir.

Monsieur LANGLAIS : ce sont des beaux mots, mais il faut savoir les mettre en œuvre et en tant que responsable politique, prendre des décisions, ce n'est pas facile. Croire que, de gaieté de cœur, un projet, tel que celui-là, c'est d'abandonné, parce que c'est d'une école dont on parle, non effectivement en tant que citoyen, en tant qu'enseignant, en tant qu'homme politique c'est pas une décision que l'on peut prendre de gaieté de cœur, mais quand on voit ce que cela pourrait coûter sur les épaules de ces jeunes Dunois qui arrivent dans cette école, je ne pense que c'est responsable que de le faire.

Monsieur KUZUOGLU : merci Monsieur le Président.

Je vais me permettre de rajouter un mot sur ce fameux projet. Si je peux me permettre, c'est éclaircir un peu petit plus le sujet. Si on ne peut pas décider à ce conseil municipal, moi je serais d'avis de

reporter, peut-être qu'il y a des arguments... Beauvoir j'y ai grandi, je suis né, je ne connais pas le dossier plus que ça. Je donne mon avis, dans l'intérêt général si comme dit Monsieur HUGUET, s'il y a un financement à 80%, c'est ça, si je ne m'abuse, s'il y avait la possibilité de peser le pour et le contre. On est pas là à se dire aujourd'hui, il y a une majorité et une minorité, je pense qu'il faut être plus dans la construction, il faut que l'on avance.

Reporter d'un conseil municipal, je pense qu'il n'y a pas mort d'Homme, c'est mon avis personnel, d'éplucher le dossier et de sortir les arguments. Si oui on n'a pas à notre charge une grosse majorité de ce financement, je dis ça car je ne connais pas le dossier, mais je serais d'avis de reporter d'un conseil et voir, cela pourrait peut-être être bénéfique pour les Dunois.

Monsieur le Maire : merci pour les différentes questions et pour les différentes prises de parole.

Premièrement on hérite de ce dossier, il n'y a pas eu de travaux dans cette école depuis longtemps, peut-être depuis des décennies, j'entends de vrais travaux

Madame KHALIL, je ne vais pas m'interrompre, je vais essayer de répondre à toutes vos questions, elles étaient nombreuses.

On hérite de ce dossier comme celui de la D.S.P. ou de la régie pour la piscine, des sujets que l'on nous a laissé en jachère, c'est compliqué. Je veux bien qu'on dise s'il y a des failles à Jean Macé, c'est de la faute à VERDIER, mais bon cela fait des décennies que c'est comme ça.

Moi, j'essaie d'aider les parents, je dis il faut les accompagner. Vous avez bon dos, Monsieur ROUIDI de dire ce que vous dites. Monsieur VENOT n'échangeait pas avec les directrices d'écoles. Nous sommes allés les voir l'autre jour pendant plus d'une heure, on essaie de recevoir les parents, d'avoir des échanges, de renouer un contact, de les mettre au courant, il ne le connaissait pas le projet, ils n'avaient rien vu le projet, ils n'avaient même pas eu le rapport d'audit, ils n'avaient pas eu accès à celui qui indique que l'école Jean Macé est en piteux état.

Oui, nous sommes pour la réussite scolaire à 200%, oui l'école est une priorité. Ce que l'on nous a laissé là, c'est la faillite de la Ville, la faillite de Châteaudun.

Aujourd'hui, il faut être responsable financièrement, on est en T.T.C. à plus de 8 millions d'euros, financé à 25 %, c'est pas tenable pour notre Ville. Un autre chiffre, mais on est obligé de le dire, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on le fait, loin de là, mais si on met tous nos moyens financiers dans l'investissement d'une nouvelle école, ça veut dire que pendant 2,5-3ans, en investissement, on ne fait plus rien. On investit à peu 3,5 millions par an avec la ville de Châteaudun. Pendant 2 an et demi, 3 ans on ne fait plus rien en investissement.

Madame KHALIL : donc l'école....

Monsieur le Maire : Madame KHALIL, je ne vous ai pas coupé donc on reste tous dans le même mouvement.

C'est-à-dire que sur ce seul et unique projet. J'insiste, on est en surcapacité d'accueil dans les écoles de la Ville de Châteaudun, c'est ainsi. On a 532 places en plus, prenons de la marge, on est à plus de 400 places en plus. C'est ainsi. Pourquoi faire un grand projet ?

Aujourd'hui, on a un cofinancier qui est proche d'un collège. 9- 10 millions d'euros pour un collège. S'il n'y avait pas eu ce dérapage financier, on aurait pu le faire, mais là on est parti de 3,5 millions d'euros et on monte au-dessus de 7 millions d'euros hors taxes.

J'ai échangé avec l'architecte, on a essayé de lui faire baisser les prix, mais il m'a très vite dit les choses : Monsieur le Maire... et encore, on ne vous a pas parlé de la visite de chantier, de la visite de l'école. Tu veux en dire un mot Rodolphe ?

Monsieur ROUIDI : il est où le chantier, il n'y a pas de chantier.

Monsieur LANGLAIS : oui, c'est tout simple, à la première visite de chantier, j'ai eu la chance d'y assister avec un minimum de documents, car comme le dit Monsieur HUGUET, tout nous a été donné, mais pas forcément dans les temps. Cette première visite de chantier était parfaitement instructive, puisque

l'architecte n'avait même pas connaissance que l'école était face à un collège. Il a commencé à proposer...non mais arrêtez, vous n'y étiez pas donc arrêtez ne hochez pas la tête et donc, il ne savait pas

Monsieur ROUIDI : *c'est facile de parler d'héritage.*

Monsieur LANGLAIS : *arrêtez, moi je vous écoute, vous aurez tout le loisir de me répondre après, pour l'instant je vous présente la situation. Cet architecte, ne connaissait même pas la présence du collège juste à côté et il avait décidé, pour l'organisation du chantier, de bloquer la rue Anatole France, et d'en faire une impasse. Cela voulait dire que tous les cars qui desservait Tomas Divi, qui desservait Anatole France, se retrouvaient dans la raquette et devaient faire demi-tour dans une rue où même une voiture et un car ne peuvent pas se croiser.*

Alors, la solution qu'ils ont trouvée c'est de créer une voie annexe pour que les cars puissent sortir, donc coût supplémentaire.

Je ne pense pas que tout était pensé, loin de là et je ne vous parle pas du désamiantage de l'école La Fontaine qui n'était pas prévu au départ et qui se faisait après que les personnes aient quittées la base de vie. Autrement dit, les ouvriers auraient vécus dans cette base de vie, non désamiantée, en mettant leur santé en jeu.

Monsieur ROUIDI : *je peux répondre. Au lieu de faire une commission « ad hoc » pour la carte scolaire, cela aurait mérité une commission « ad hoc » pour que toute le monde ait toutes les données techniques et nous, on a des données techniques.*

Madame KHALIL : *je suis surprise qu'un architecte qui a travaillé trois ans sur ce projet ne savait pas qu'il y avait un collège à côté. Effectivement, cela a été un choix, mais comme l'ont rappelé mes collègues, on est sûr de l'aménagement urbain et il y a des choses et des décisions qui ont été prises, des choix qui ont été étudiés pour, effectivement, sécuriser une école, car on parle quand même d'une école maternelle et élémentaire, donc un passage de bus entre les deux écoles, ce n'était pas notre choix, vous avez fait un autre choix architectural, mais je suis surprise d'entendre que l'architecte qui a travaillé pendant trois ans ne savait pas qu'il y avait un collège. Mais bon apparemment, vous ne l'aviez pas rencontré.*

Alors, j'entends vos arguments, Monsieur VERDIER. Mais du coup qu'est-ce que vous proposez ? Nous avons un projet, très bien mais sous couvert d'une situation financière, mais ça je crois, que nous allons l'entendre pendant très longtemps, voir sur les 5 prochaines années à venir, l'héritage, blablabla et blablabla, le financier, etc...

Qu'est-ce que vous proposez, parce que Les parents attendent, les familles attendent, donc qu'est-ce que vous leur proposez ?

Monsieur le Maire : *on propose ce qui est proposé ce soir, d'arrêter l'hémorragie et ce dérapage financier.*

Ce projet n'était pas piloté, il dérapait, les coûts montaient, les prix montaient, moi je n'ai jamais vu ça. Sur la commission « ad hoc », Monsieur MARTIN et d'autres nous l'ont indiqué, on propose une commission de réflexion globale.

Le problème c'est que si on n'arrête pas là et si j'avais signé cet été, on aurait signé les ordres de services et alors la Ville était embarquée pour 8 millions T.T.C., cela veut dire qu'on allait dans le mur financièrement donc j'ai bien fait de ne pas signer. On a bien fait de réfléchir, de se poser. On a vu les éléments chiffrés, sur la surcapacité, etc...

Encore une fois, si on fait Jean Macé, ça veut dire qu'on rénove pas Brossolette, République, Pasteur car on n'a pas plus un rond. Ça veut dire que si vous avez 10€ dans vos poches, que vous les mettez là-dessus, ça veut dire que vous ne mettez plus rien sur Pasteur, Brossolette, République, Curie et sur les autres.

Madame KHALIL : *il faut savoir que sur les autres écoles maintenant, nous ne sommes pas sûr de l'investissement, mais sur du fonctionnement.*

Monsieur le Maire : *attendez, je poursuis. Oui, mais on veut investir sur l'école maternelle Jean Macé, c'est ce que l'on met dans la délibération, on essaie de mettre tous les éléments.*

Sur ce que vous dites, Monsieur SEIGNEURET, l'idée c'est que, si jamais, il y avait un super financement de l'Etat, encore une fois, ils nous ont dit maximum 300 000 €, il y a 5 millions pour la Ville.

Il y a eu des échanges avec l'architecte, on a essayé de lui faire baisser les coûts, mais au bout d'un moment il nous a dit : vous allez fermer l'école, donc ça ne marchera pas. La vraie solution c'est d'en faire qu'une sur les deux donc c'est d'être à 3.5 millions, 3,6 millions. On va en faire une sur deux. Voilà. J'insiste sur ce dérapage financier énorme qui aurait été « fois 2,5 ».

En votant cette délibération, on dégage des marges de manœuvre financière pour la Ville d'environ 4 millions, 4,2 millions d'euros, sur les coûts. En résiliant les marchés, on doit payer 5% du coût hors taxe du marché. Quand je vous dis 4.5 millions de marge de manœuvre financière c'est en incluant ces pénalités.

Sur la délibération 2020, je vous rappelle que nous n'étions pas au conseil municipal, car nous avions prévu une réunion publique.

Et encore quand tu as les éléments entre les mains, quand tu vois tous ces éléments chiffrés du service enseignement, du service bâtiment, que tu prends connaissance pas à pas de tous ces sujets, tu les quantifies et à la fin tu prends peur et en tant que responsable, en tant que Maire, on ne peut engager la collectivité dans cette voie sinon on la condamne.

Sur les conditions de travail pour les élèves, pour les enseignants, mais bien sûr...encore une fois, on est là depuis moins de 6 mois, on essaie de dire, on dit on stoppe ce dérapage fort et on trouve une manière de réfléchir. On a 12 écoles dans la Ville, on essaie de trouver le meilleur choix pour nos enfants, pour les parents, pour les enseignants, pour les directeurs d'école.

Il y a des inquiétudes de fermeture d'écoles ici et là et oui il faut investir dans certaines écoles. Il y a toujours des choses à faire et si on met tout sur Jean Macé, on ne peut plus rien faire d'autres et ce serait très dommage.

Je crois que l'on a tout dit.

Madame KHALIL : *donc c'est un choix politique, vous nous dites, alors je ne me suis peut-être trompée, que vous avez peur car il y a de grands projets structurants pour la Ville, donc parce que vous avez peur, vous les abandonnez. Ça m'interroge pour la suite. J'ai l'impression qu'on est tombé sur la tête.*

Alors, ce mot dérapage financier, on l'a bien compris, c'est le leit motif de la soirée, dérapage financier, etc...Vous avez envie de faire croire que c'est un dérapage financier, à moins que vous contrôliez les marchés et que vous connaissiez le prix des marchés et que vous pouvez dire en un claquement de doigts et bien voilà l'estimation c'est la vérité. Je suis désolée, les marchés, c'est ni nous, ni vous qui les contrôlions. Les prix, c'est comme ça. Nous avons vérifié, nous sommes sur des prix des marchés qui sont justes et au prix du marché.

Il faut arrêter se cacher derrière des chiffres, des estimations, etc... Les projets structurants, pour n'importe quelle collectivité, cela demande des efforts sur plusieurs exercices budgétaires, sinon effectivement, comme l'a rappelé Monsieur ROUIDI, nous n'aurions pas de théâtre, nous n'aurions pas d'Espace Malraux, pas de piscine non plus, etc... A un moment on fait des choix politiques, c'est pour cela qu'on est réuni ce soir. Qu'est-ce que l'on veut pour la Ville, pour nos habitants, c'est quoi l'avenir du quartier Beauvoir, quel avenir voulez-vous lui donner ?

Vous avez résumé votre politique scolaire en nous parlant de commission « ad hoc » pour réfléchir, très bien on va réfléchir pendant combien de temps ? Vous exposez la Ville, non seulement financièrement, vous n'apportez aucune réponse, aucune solution, il n'y a pas de plan B. Des commissions on peut en faire à vitam aeternam. Il me semblait que vous étiez le premier à dire que la réunionite aigue pour les élus, on va peut-être passer outre.

Aujourd'hui, ce que les parents, ce que les familles, ce que les Dunois demandent, c'est effectivement que vous preniez vos responsabilités.

L'école, ce n'est pas un petit sujet, Monsieur VERDIER. L'école ne devrait même pas être un sujet politique, nous devrions pouvoir mettre tout le monde autour de la table. Le dossier a été travaillé, il a été revu. On a été accompagné par la Banque des Territoires, on a été accompagné par l'Apave, par des gens qui s'y connaissent un petit peu, qui sont prêts à nous accompagner, qui sont prêts à accompagner la Ville, parce que la Ville peut supporter ce coût. Après ça reste un choix, un choix politique, ce soir vous nous dites votre choix politique. Il n'y a pas de politique scolaire à Châteaudun pour les prochaines années hormis une commission.

Monsieur le Maire : *vous ne voulez pas l'entendre. Vous dites la Banque des Territoires, très bien, mais en l'espèce, on n'a que 22.5 % de financement, d'accord. L'analyse de besoins n'a pas été faite, elle n'était pas bonne. Rodolphe ne vous l'a pas dit, mais il y avait des salles qui ne servaient qu'une fois par semaine, cela coûtait 40 000,00 €, il n'y a pas eu de pilote, pas de projet piloté. Quand les entreprises ont été réunies pour la première fois, personne ne se connaissait.*

Madame KHALIL : *la première fois en même...c'est un peu normal non ?*

Monsieur le Maire : *oui peut-être, mais il n'y avait pas de projet, pas de projet piloté.*

Madame KHALIL : *arrêtez de dire : il n'y avait pas de projet, pas de projet piloté. Il y a un projet qui a été mis en place avec les enseignants, avec les écoles.*

Monsieur le Maire : *madame KHALIL, vous parlez d'éducation, ce serait bien de respecter, je ne vous ai jamais coupé. D'accord.*

Madame KHALIL : *c'est un dialogue.*

Monsieur le Maire : *ce n'est pas un dialogue là. On peut se respecter et débattre posément. A un moment donné, quand on passe de 3,5 millions à plus de 7 millions il faut se poser les bonnes questions et en plus c'était pas fini.*

Madame BRIAND : *j'ai participé au conseil d'école de Jean Macé et moi je me pose la question car ils sont quand même assez en colère les enseignants de Jean Macé, car vous avez priorisé Saint Jean alors que c'est eux qui étaient programmés. Vous vous plaignez pour Jean Macé en disant que l'école Jean Macé est en mauvais état et c'est vrai. Vous étiez tous au courant et vous avez priorisé Saint Jean au détriment de Jean Macé. C'est ce que disent tous les enseignants de Jean Macé. Je trouve un peu facile de dire : oh mais là..., non mais vous avez vu un petit peu le prix, vous l'avez pas dit car justement vous le saviez.*

Madame KHALIL : *alors, vous m'excuserez, mais nous avons mis en place un programme scolaire en place et Jean Macé était en troisième. On savait très bien que Jean Macé était une école beaucoup plus importante, on était sur un groupe scolaire beaucoup plus important, beaucoup plus ancien. Saint Jean, on était sur 1 école sur 2 sites, autant vous dire que les conditions d'accueil des enfants étaient bien plus compliquées et beaucoup plus dangereuses et pas simple pour l'Education Nationale.*

Madame BRIAND : *alors moi je me pose une question.*

Madame KHALIL : *allez-y.*

Madame BRIAND : *quelle école était la plus abimée.*

Madame KHALIL : *quand on est arrivé c'était Curie.*

Madame BRIAND : quelle était la situation la plus urgente.

Madame KHALIL : la plus urgente, c'était Curie et on a commencé par Curie.

Madame BRIAND : moi, j'ai été parents d'élèves pendant de nombreuses années et Monsieur VENOT ne faisait aucun entretien dans les écoles. Excusez-moi mais quand il y a un entretien régulièrement et bien elles ne sont pas dans l'état comme à Curie. Parce que là j'ai vu des pierres tombées à République et quand j'ai exercé à Préver et à Pasteur, je peux vous dire qu'on a eu peur plus d'une fois. Là je remercie Monsieur HUGUET d'avoir refait faire cette école parce que ce n'est pas grâce à Monsieur VENOT. A un moment donné il faut quand même remettre les choses à leur place.

Monsieur le Maire : attendez. Je donne juste la parole à Monsieur POIRIER et à Monsieur SEIGNEURET puis après je conclurai pour pas que l'on passe la soirée là-dessus.

Monsieur PORIIER : malheureusement, je pense que l'on se trompe de débat.

Madame BRIAND : je ne pense pas qu'il y ai débat.

Monsieur POIRIER : il faut regarder devant. Alors, là aujourd'hui, on est en train de sacrifier un projet qui est couteux, mais tout coûte cher et là on est en train de sacrifier un projet pour rien. C'est ce qui me dérange. Vous nous dites, on va voter « contre » ce projet Jean Macé mais vous ne nous proposez rien. Le dossier n'a pas été piloté, donc vous n'avez pas de chiffres à nous apporter, vous n'avez pas de solution à nous apporter. Qu'est-ce que l'on répond aux parents quand on va sortir de cette salle ? En tout cas, j'entends tous les points des uns et des autres. Aujourd'hui, on n'apporte pas de solution, on va se quitter en se disant : on a voté pour quelque chose, on ne sait d'ailleurs pas bien quoi qqch pas quoi ? Et ce que deviendra Jean Macé et les enfants du quartier, on ne sait pas trop finalement. Peut-être que la proposition de Monsieur KUZUOGLU de reporter d'un conseil cette délibération en apportant des chiffres clés, en attendant potentiellement X semaines que l'on est un retour plus complet de l'Etat. Ce que j'entends, 300 000 €, mais c'est un chiffre, bien que je ne remette pas votre parole en doute, est lancé un peu dans le vide, sans avancée concrète. Est-ce que l'on n'a pas intérêt, aujourd'hui, à dire on retire ce point à l'ordre du jour, on en débattrait, avec des éléments plus concrets de votre part, on en reparlera lors d'une commission début janvier, avec peut-être un projet alternatif et on remet ce point à l'ordre du jour ou pas lors du prochain conseil municipal et on vote de manière éclairée. Aujourd'hui, on a aucune solution proposée. On regarde juste derrière en disant l'un a fait ça, l'autre n'a pas fait ça. On n'avance à rien du coup

Monsieur SEIGNEURET : je pense, effectivement que sur ce sujet, on doit sortir par le haut et je reconnais le demi pas que vous avez fait en avant concernant la fameuse demande que nous avons réitérée lors des différents conseils municipaux, sur des commissions thématiques. Ce sujet de l'école Jean Macé mérite amplement qu'une commission des affaires scolaires ou de la vie scolaire, peu importe comment on l'appelle, puisse traiter de ce sujet et que le résultat du travail de cette commission arrive en conseil municipal et que nous n'offrions pas ce soir, ce débat sur, avant, maintenant, plus tard, qu'est-ce que je vote, mais qu'il y ait de la clarté.

Vous avez accepté qu'une commission plurielle se réunisse sur ce projet, mais pas simplement sur ce projet. J'aurais, nous aurions, préféré qu'une commission thématique, je l'ai écrit il y a quelques jours, soit organisée, dans les plus brefs délais et que l'on se donne jusqu'aux vacances de février pour mettre cartes sur table le dossier, comme disait Nazim, voir ce qui va, voir ce qui ne va pas, les coûts, les surcoûts, les questions, savoir si c'est devant un collège, devant une ancienne école, les problèmes de circulation. Que cela puisse être posé en commission, sortons par le haut. Essayons de montrer, et vous le demandiez, Monsieur le Maire, à travailler en construction sur un projet fondamental.

Moi ce soir, nous ce soir, encore une fois je réitère la même question que tout à l'heure : « sur quoi, devons-nous voter ? » Pour ou contre l'école ? Pour ou contre une commission « ad hoc » qui va continuer de travailler sur ce projet de l'école Jean Macé ? Quand je lis la délibération, je vois que cette commission « ad hoc » sera chargée de réfléchir de manière générale à l'avenir de l'école Jean Macé. Je demande, encore, une fois qu'on sorte vers le haut, qu'on ait une commission mais qu'on ait de la clarté ce soir. Est-ce que l'on vote pour ou contre l'abandon de l'école Jean Macé ? Ou est-ce que comme la délibération le laisse suggérer, vous laissez une porte ouverte ou entrouverte pour laisser croire que, peut-être, il peut y avoir une autre école Jean Macé, mais qu'en fin de compte, comme le disait ma collègue Cécile SIHOU tout à l'heure, le vrai sujet, c'est que vous avez déjà pris votre décision et que votre décision est liée au petit tableau que vous nous avez transmis avec les documents du conseil de ce soir, c'est de répartition des enfants dans les autres écoles de la Ville. Oui c'est un sujet, la sectorisation c'est un sujet et la nouvelle carte scolaire c'est un sujet qui peuvent faire parties d'une commission thématique. L'urgence c'est l'école Jean Macé. On ne peut pas mélanger dans une commission « ad hoc » différents sujets, si vous-même, vous avez pris votre décision d'abandonner l'école Jean Macé.

Moi, je demande juste de la clarté, avez-vous abandonné définitivement, car les mots doivent être posés, définitivement le projet de l'école Jean Macé. Se dirige-t-on ce soir, en sortant de cette salle, vers une répartition des enfants scolarisés à l'école Jean Macé aujourd'hui, vers d'autres écoles de la Ville pour des raisons budgétaires. C'est tout ce que nous demandons.

Monsieur le Maire : merci pour ces échanges, mais il faut voter sur cette délibération.

Monsieur BOIRE : Monsieur le Maire est-ce que l'on peut avoir un arrêt de séance de 15 minutes.

Monsieur le Maire : oh non, non franchement, non.

Monsieur KUZUOGLU : si je peux me permettre, Monsieur le Maire, est-ce que l'on peut se concerter 2 minutes.

Monsieur le Maire : on peut faire un arrêt de 2 minutes si vous voulez, pas 15 minutes, mais 2 minutes.

Suspension de séance à 22h34.

Reprise de séance à 22h40

Monsieur le Maire : voilà, je vous dis 2-3 éléments par rapport aux questions qui ont été posées et puis on passe au vote.

J'insiste, encore une fois, je ne l'ai peut-être pas dit assez fort tout à l'heure, si on ne vote pas cette délibération, on aura un retour pour notre Ville. On nous demande de signer les ordres de services depuis un long moment déjà. On a réfléchi le plus possible et si on signe, on la met en difficulté. Deuxième, il faut que l'on ait une vision globale. On a 12 écoles, il ne faut pas que l'on regarde le sujet que sur une école. Il faut avoir une vision globale. Avec Monsieur LANGLAIS, on faisait une réunion dès ce mois d'août avec les 12 écoles. Tout le monde nous a dit : « la sectorisation ne vaut rien ». Vous savez, la rue des fouleries il y a un côté, côté pair c'est telle école, côté impair c'est une autre école, c'est partout pareil. Je vous l'ai dit en commission la semaine dernière, je crois. Rue pilote, c'est pareil comme à plein d'endroits. Il y a un réel sujet sur la sectorisation.

Encore une fois, on a 400-500 places de disponibles c'est ce que me disait mon DGS tout à l'heure, l'analyse des besoins n'était pas bonne et vous dites le contraire, vous avez le droit, mais il n'y a pas eu d'investissements à Jean Macé, depuis des années. A un moment donné, il ne faut pas nous tenir responsable de tout.

Nous l'idée demain c'est d'investir dans l'école maternelle Jean Macé, la conserver car elle a ses atouts, la directrice nous le dit, etc...

Voilà, je pense que l'on a eu un débat complet.

Il faut créer cette commission. Il faut échanger sur nos écoles, car oui c'est une priorité, oui, c'est majeur mais pas dans ces conditions et pas avec ce dérapage financier si fort pour la mandature qui suit.

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique que le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux en cours arrivant à échéance le 31 décembre prochain, il y a eu lieu de procéder à une nouvelle mise en concurrence suivant une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-1, R. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

Le nouveau marché prendra effet le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de huit années.

Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le 9 décembre 2020 ont pris connaissance et étudié le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études IHERM CONSEIL.

Ils ont décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise HERVÉ THERMIQUE et de retenir l'offre variante pour les montants suivants :

PRESTATIONS	MONTANTS HT SUR 8 ANS
P1 fourniture d'énergie	240 304,00 €
Equivalent P1 fourniture d'énergie	906 235,00 €
P2 prestations d'exploitation, d'entretien, d'astreinte et de maintenance	663 963,00 €
P3 prestations de gros entretien, renouvellement des installations et travaux obligatoires de mise en conformité	687 499,00 €
MONTANT TOTAL HT	2 498 001,00 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 - 39TH INFRANTRY TRANSPORT DETACHMENT IN EURE-ET-LOIR – U.S. ARMY

Madame FERRE adjointe au maire délégué à la valorisation des associations culturelles, sociales, loisirs et vie scolaire indique que l'association 39TH INFRANTRY TRANSPORT DETACHMENT IN EURE-ET-LOIR – U.S. ARMY a été créée le 1er juillet 1955 et rassemble des passionnés de véhicules militaires et civils

construits entre 1939 et 1945 témoins du passé historique des évènements liés au débarquement et à la libération de la France.

Dans le cadre des commémorations patriotiques du 08 mai et du 17 août, l'association souhaite honorer ces commémorations par la présence de membres en tenue US d'époque et par la présentation de véhicules US et à ce titre sollicite l'octroi par la Ville d'une subvention à hauteur de 600,00 €.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame FERRE

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Attribue une subvention de 600,00 € à l'association **39TH INFRANTRY TRANSPORT DETACHMENT IN EURE-ET-LOIR – U.S. ARMY** afin d'honorer les commémorations patriotiques du 08 mai et du 17 août par leur présence,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations n° 2020-311 au n° 2020-370 arrêtées au 1^{er} décembre 2020.

Monsieur SEIGNEURET : *juste une question dans le cadre des attributions des délégations, j'avais juste une question à poser à Monsieur BELHOMME qui est le conseiller municipal délégué à la condition animale. C'est un sujet qui prête certains à sourire, mais la condition animale était devenue, en tout cas pour nous, une évidence dans notre programme, elle est devenue tardivement, après nos différentes propositions concrètes, elle est devenue un sujet dans votre programme, je m'étonnais par la décision qui a été prise, avant votre arrivée pour le coup, je précise avant votre arrivée le 17 juin, la signature d'un contrat pour la prochaine Foire aux Laines, avec l'association Cultur'ours, d'un montant 3 600,00 € pour la présentation d'un spectacle d'un ours lors de la prochaine Foire aux Laines les 3-4 juillet 2021.*

Je sais que certains vont sourire avec cette dernière prise de parole sur la présence d'un ours à la Foire aux Laines, en disant : « oui cela fait partie de l'animation, etc.. », et puis je pense également, j'imagine en tout cas, Monsieur le Maire, que vous allez être plus dans le créneau de : « il faut mieux parler de Châteaudun en bien ou en mal, l'essentiel étant que l'on en parle ». Je rappelle, quand même que l'année dernière les gendarmes et les policiers ont dû protéger, ou en tout cas être présents à l'entrée des jardins de l'Hôtel Dieu, pour éviter des manifestations, puisque sur les réseaux sociaux des associations s'étaient manifestées de défense du bien-être animal.

Je pose ma question à Monsieur BELHOMME, est ce que, mais visiblement oui, c'est dans le cadre des délégations de signature ce soir, il est question d'avoir cette animation à la Foire aux Laines et est-ce qu'avoir un conseiller municipal délégué à la protection animale n'est pas antinomique avec cette décision de maintenir ce spectacle à la prochaine Foire aux Laines.

Monsieur BELHOMME : pour l'ours, on est d'accord. On va annuler l'ours, il ne viendra pas. Ça a été, en fait tout était déjà prévu pour la Foire aux Laines 2021, on est arrivé entre temps. On y tient et il n'y aura pas d'ours.

Monsieur ROUIDI : juste.

Monsieur le Maire : oui, normalement il faut poser les questions avant la séance, mais bon allez-y Monsieur ROUIDI.

Monsieur ROUIDI : je n'ai pas le souvenir que dans le règlement intérieur, il est prévu ça.

J'ose espérer que dans les rapports que vous avez, Monsieur le Maire, avec les chefs d'entreprises, avec les interlocuteurs, vous ne procédez pas de la même façon qu'avec nous, puisque j'ai une lettre recommandée avec accusé de réception en date du 30 octobre 2020, à laquelle, pour l'instant, je n'ai pas eu de réponse de votre part.

Je vais vous faire part de l'objet de cette lettre à l'époque. Souvenez-vous les collègues, il y avait une espèce de polémique à Châteaudun, via les réseaux sociaux, concernant le recrutement d'un agent de la voie publique. Monsieur le Maire, vous recrutez qui vous voulez, même si c'est un colistier, mais la question n'était pas là.

Je vous lis la lettre : « sauf erreur ou omission de notre part, cette décision n'a jamais été évoquée en conseil municipal. Cependant, compte tenu des circonstances liées à l'actualité, sanitaire, politique et sociale, ainsi qu'au climat sécuritaire dégradé qui règne dans notre pays, nous ne cherchons pas à débattre sur le choix... » mais sur la façon dont s'est fait ce recrutement.

Nous vous avons demandé, tout simplement, par lettre recommandée : « pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous faire parvenir les documents afférents aux différentes étapes requises pour ce recrutement, à savoir : l'organigramme et le tableau des effectifs de la police municipale, le type de contrat signé avec ce nouvel agent, le cadre d'emploi (filière et grade), la demande de cette ouverture de poste a-t-elle été soumise au contrôle de légalité de la Préfecture et surtout la méthode recrutement et aussi savoir s'il y a eu d'autres candidats. » Voilà.

C'était tout simplement pour que cela ne prête pas à confusion car beaucoup de gens sur les réseaux en ont parlé. Depuis le 30 octobre, je n'ai reçu aucun courrier d'explications donc j'ose espérer que vous ne faites pas pareil avec les chefs d'entreprises, avec les associations qui vous demandent des rendez-vous et que vous ne répondez pas.

Monsieur le Maire : mon DGS m'indique que le nécessaire sera fait très rapidement. Un jury a été fait. Vous aurez une réponse Monsieur ROUIDI.
Il y avait une autre candidature je crois.

Séance levée à 22h53

Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS
Secrétaire de Séance